

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
Séance du 16 décembre 2014

AVIS

SUR

LE BUDGET PRIMITIF 2015
DE LA REGION MIDI-PYRENEES

ADOPTE

**Conseil Economique, Social
et Environnemental Régional
de Midi-Pyrénées**

**INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES**

P 5

**DISCOURS DE MONSIEUR MARTIN MALVY,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES**

P 17

**AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2015
DE LA REGION MIDI-PYRENEES**

P 23

**INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES**

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Cette dernière plénière de l'année est consacrée comme à l'accoutumée au Budget Primitif de la Région Midi-Pyrénées pour l'année à venir. Notre assemblée, sur saisine obligatoire du Président de Région (article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales), a formulé un avis qui vous sera présenté dans un instant par Olivier-Ronan RIVAT.

Une fin d'année riche en évènements, puisqu'elle amorce la fin d'un an de débats au sein du Parlement sur la réforme des collectivités territoriales. En effet, le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, après absence d'accord en commission mixte paritaire le 27/11, a été adopté par l'assemblée nationale en nouvelle lecture le 08/12/14 portant à 13 le nombre de régions en France métropolitaine – la fusion Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon est retenue – et a été de nouveau débattu hier au Sénat, pour une validation définitive demain mercredi 17/12/14, puis nous nous dirigeons également vers l'adoption de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ce dernier projet de loi définit les compétences attribuées aux collectivités en consacrant les régions chefs de file dans le domaine de l'économie, tandis que les départements détiennent l'action sociale.

C'est dans ce contexte de débats que notre assemblée s'est saisie de la question et a élaboré un projet d'avis « La nouvelle organisation territoriale de la France : quelle place pour la Région ? » dont le rapporteur est François TOULIS. En annexe de ce projet d'avis, on trouve l'excellent document établi par la Section Prospective du CESER sur la délimitation des régions, rendu public dès le 1^{er} octobre, qui a permis une étude comparative des forces et faiblesses des trois régions que sont l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans l'éventualité de rapprochements entre ces entités ; c'est le seul diagnostic territorial qui a été réalisé, c'est par cet exercice qu'il aurait fallu commencer avant tout débat et toute décision.

Nous avons également émis un projet d'avis sur le SRCE, Schéma régional de cohérence écologique, intitulé « le projet de SRCE de Midi-Pyrénées soumis à l'approbation du Conseil Régional » qui sera présenté par Marie-Laure CAMBUS. Ce sont dans des délais particulièrement contraints que la Commission Aménagement du territoire – Environnement du CESER, après avoir bénéficié de la présentation des documents par les services le 3 décembre, s'est exprimée.

Par ailleurs, je souhaiterais attirer votre attention sur un point concernant des documents sur lesquels nous aurions dû être saisis, et cela dans les délais réglementaires. Lors de la communication de l'ordre du jour de l'assemblée plénière du Conseil régional - qui aura lieu ce jeudi 18 décembre - par les services de la Région le 4/12/14, nous apprenions que nous devions émettre un avis sur le Schéma régional de l'occitan 2015-2020, sur le Plan d'action régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale 2015-2017. Dans un intervalle de 12 jours entre les dates de communication de l'ordre du jour et notre plénière, j'ai estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour que le CESER donne sereinement un avis circonstancié et utile, c'est la position unanime du Bureau du CESER réuni le 12 décembre. En effet, les commissions de notre assemblée avaient déjà une charge de travail conséquente avec l'analyse du Budget primitif et du SRCE, dans des délais très courts (entre le 4 et le 10/12/14). Les documents ont été reçus à partir du 8/12/14 par les conseillers.

Aussi, nous ne pouvons que déplorer cette situation, et souhaitons en tant qu'assemblée consultative être considérée comme telle, et ainsi être saisie et avoir connaissance des documents dans les délais qui permettent une expression mûrie et élaborée. C'est pour cette raison que nous n'avons pas délibéré sur le rapport concernant le plan d'égalité hommes-femmes et le schéma régional de la langue occitane.

Revenons en à l'actualité qui occupe tous les esprits. L'avènement d'une grande région Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon devrait être confirmé par l'adoption d'ici demain mercredi 17 décembre de la loi sur la délimitation des régions.

Les nouvelles régions devraient être en place au 1^{er} janvier 2016.

Le Budget 2015 de la Région Midi-Pyrénées

Le budget proposé par la Région est dès lors le dernier pour notre territoire dans sa forme géographique actuelle. Il a été élaboré dans un contexte budgétaire national difficile, la dette publique atteint des records, plus de 2000 milliards d'€ à la fin du 2^{ème} trimestre 2014, soit 95,1% du PIB (en hausse de 1,4% sur trois mois et de 3,9% sur un an) ; aussi, la baisse des dépenses publiques sera de l'ordre de 50 milliards d'€ pour 2015-2017.

L'effort demandé aux collectivités sera de 11 milliards d'euros. Ainsi, l'Etat va restreindre sa part des dotations aux collectivités pour 2015 pour un montant de 3,7 milliards d'€.

Cette baisse drastique des dotations de l'Etat devra être corrigée, c'est le souhait des collectivités, notamment des régions, car elle met à mal les perspectives de croissance économique de leurs territoires. En effet, c'est un frein pour mener à bien les politiques publiques structurantes pour les territoires, en termes économique, social.

Les régions ne disposent plus de levier fiscal leur permettant de compenser cette perte de ressources. Elles réclament dès lors une réforme globale de la fiscalité des collectivités territoriales, avec des ressources adaptées aux compétences et qui garantissent les péréquations interrégionales et intrarégionales.

En dépit de ces restrictions, le budget 2015 de la Région Midi-Pyrénées de l'ordre de 1,072 milliards d'€ hors emprunt reflète la volonté de la collectivité de poursuivre ses missions de base que sont l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle des apprentis et des adultes, la recherche, l'enseignement supérieur, le développement durable, les transports. Ainsi, les moyens financiers alloués à ces priorités de l'action régionale démontrent que la Région reste attentive et mobilisée face aux enjeux économiques, sociaux et humains que ces secteurs génèrent, même si le CESER note que des améliorations sont à apporter sur certains points.

Le projet régional bénéficiera également des fonds structurels européens (384,36 M€ pour le FEDER, 73,18 M€ pour le FSE, 1 307 M€ pour le FEADER), et du CPER 2015-2020. Le CPER devrait être signé au printemps 2015.

Dans le cadre du CPER, les enveloppes accordées par l'Etat aux régions ont été globalement augmentées par rapport à ce qui était prévu au début des négociations, c'est le cas notamment pour le Languedoc-Roussillon (313M€ →450M€). Ce sont 12,5 milliards de crédits qui seront à partager entre régions pour les cinq prochaines années. Midi-Pyrénées, c'est un peu plus de 1,290 Milliards d'€.

Le mandat de négociation confié au Préfet de région s'élève à 645M€, une enveloppe parmi les plus généreuses de France métropolitaine qui découle de la reconnaissance par l'Etat de l'exception midi-pyrénéenne.

La Région prévoit que la première phase triennale 2015-2017 du CPER finalise les projets d'investissements prioritaires et consolide ainsi les atouts des actuels territoires midi-pyrénéens afin qu'ils jouent un rôle moteur dans la nouvelle entité régionale. Une clause de revoyure est déjà fixée à l'issue de cette 1^{ère} tranche afin d'envisager la poursuite du CPER pour 2018-2020 dans le cadre de cette nouvelle région. Ainsi au travers de ce nouveau CPER, la Région entend faciliter la convergence de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon dans la perspective de leur rapprochement dès 2016.

Par ailleurs, toujours dans cette perspective de rapprochement avec le Languedoc-Roussillon, la Région nouvelle autorité de gestion des fonds européens propose une gouvernance rénovée du CPER en encourageant la coordination du comité de suivi du CPER et du comité de suivi des fonds européens et leur recentrage ou leur vocation initiale stratégique et politique d'orientation du développement régional.

Toutefois, le CESER ne voit pas dans le BP 2015 l'inscription d'études concourant à création de la nouvelle Région.

Le CESER sera également attentif aux Décisions modificatives qui interviendront et qui traduiront budgétairement la mise en place du CPER et de la gestion des fonds européens.

Ces priorités de l'action régionale nous permettent d'avoir une connaissance certaine de notre territoire et on pourra mieux les confronter et les conjuguer avec l'environnement économique, social du Languedoc-Roussillon, dans le cadre de la fusion à venir.

Aussi, nous devons anticiper ce rapprochement territorial.

Anticiper le rapprochement avec le Languedoc-Roussillon

Dès que la loi sur la délimitation des régions sera adoptée, la concertation avec la collectivité de Languedoc-Roussillon sera engagée, bien des aspects sont en jeu ; il y a bien évidemment la gestion du personnel des actuelles collectivités, mais la définition et la mise en œuvre des missions nouvelles qui seront attribuées à la nouvelle région (si la loi NOTRe est adoptée) est un point crucial qui sera à étudier avec beaucoup d'attention.

Je sais que certaines régions n'ont pas attendu l'adoption de la loi, et ont commencé à travailler ensemble ; il y a une vraie volonté de prévoir au mieux la transition.

On sait déjà qu'il n'y aura pas de renégociation des fonds européens au niveau de la Commission européenne lorsqu'en 2016 sera mise en place cette nouvelle région.

Aussi, nous souhaitons que dès l'adoption de la loi, les Régions de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon travaillent à l'élaboration d'une stratégie de développement commune qu'il sera nécessaire de mettre en application dans le CPER, les fonds structurels et autres schémas et plans régionaux dont elles ont la responsabilité.

Le CESER, représentant la société civile organisée, demande à être associé aux travaux visant à la création de la nouvelle Région, lors des phases d'état des lieux et de diagnostics du nouveau périmètre géographique et des politiques publiques menées par les Régions.

Cette approche par anticipation de l'autre région, le Languedoc-Roussillon, avec laquelle nous allons fusionner devra être mise en pratique par notre assemblée tout au long de l'année 2015, notamment au travers de l'élaboration des avis en cours qui vont être rendus, c'est le souhait que j'ai clairement exprimé devant le Bureau du CESER et qui est partagé par les conseillers.

Nous devons nous attarder à prendre en compte les caractéristiques du Languedoc-Roussillon dans les thématiques étudiées. Il en va ainsi pour l'avis sur l'économie de proximité, la vocation mondiale de l'Oncopôle, les sorties sans diplômes de l'enseignement supérieur, l'acceptation sociétale de l'innovation ; un regard devra être tourné vers le Languedoc-Roussillon pour l'élaboration notamment des propositions qui le moment venu pourraient trouver écho au sein de la nouvelle région.

L'étude menée par la section prospective du CESER - que je remercie pour la qualité de la contribution - avec les données statistiques sur nos deux régions montrent que des atouts existent de part et d'autre, pas toujours dans les mêmes domaines, mais il y a aussi des faiblesses. Points forts et points faibles sont par conséquent à confronter pour travailler à une complémentarité qui permettra d'ériger la nouvelle région au stade de région économiquement forte, concurrente internationalement, contribuant ainsi au rayonnement de la France.

Le gouvernement a voulu créer ces grandes régions à taille européenne et économiquement performantes. Même si l'on sait aujourd'hui que la taille d'un territoire n'influe pas forcément sur sa réussite. Nous avons l'exemple de l'Allemagne qui possède des « régions-états » de taille européenne mais aussi des länder allemands, plus petits que les régions françaises et qui ont beaucoup plus de puissance politique et financière. Il en va ainsi du land de Hambourg. Autre exemple, le Pays basque qui est un petit territoire mais une grande région industrielle.

Néanmoins, comme nous nous dirigeons vers ce très grand territoire, il conviendra dès lors d'écrire ensemble un projet, en trouvant un dénominateur commun. De nouvelles compétences devront être mises en œuvre si la loi NOTRe est adoptée : transports, réseau routier, développement économique, gestion des collèges et lycées. Pour relever le défi, il faudra aussi une réforme de l'Etat dans les territoires et les moyens financiers adéquats. Une région, ce n'est pas que l'addition des km² !

La gouvernance

La nouvelle région sera vaste puisqu'elle réunira 13 départements pour une superficie de 72 724 km², 5,6 millions d'habitants. Ce sera la 4^{ème} plus grande région de France en termes de PIB (144 milliards d'€), la 8^{ème} européenne, et la 2^{ème} en termes de taille derrière la région Aquitaine - Limousin et Poitou-Charentes.

Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon peuvent être complémentaires. Midi-Pyrénées bénéficie du succès de son industrie aéronautique, de la très bonne place du secteur de l'agroalimentaire (26 000 salariés) ainsi que de celui de la recherche dans l'économie. Le Languedoc-Roussillon est la 1^{ère} région viticole de France ; c'est une région qui a aussi une bonne vitalité du secteur de l'agroalimentaire, 1^{er} secteur en termes d'emplois avec 16 000 salariés où il y a un réel dynamisme économique associant des grands groupes présents internationalement. Le tourisme en Languedoc-Roussillon pèse 8 milliards d'€ soit près de 13% du PIB régional – 4^{ème} place en France – contre 6 milliards d'€ en Midi-Pyrénées (7,7% du PIB).

Midi-Pyrénées, c'est la montagne, les Grands sites, les stations thermales, le Languedoc-Roussillon, ce sont les destinations balnéaires, les cités cathares.

Une vraie ressemblance entre les deux régions, c'est leur croissance démographique quasiment identique : entre 2006 et 2011, le Languedoc-Roussillon a accueilli près de 27000 habitants et Midi-Pyrénées, 25 000.

Ce sont là des éléments qui permettront de réfléchir à un projet commun. Il va falloir œuvrer avec les partenaires économiques, sociaux et associatifs mais plus largement avec tous les acteurs des territoires.

La fusion des deux régions ne doit pas néanmoins exclure la poursuite et le développement de coopérations avec les régions voisines, et notamment l'Aquitaine.

Dès l'adoption de la loi, il faudra que les organisations présentes au CESER se rapprochent de leurs homologues languedociennes pour penser au projet à mettre en œuvre et construire ensemble un nouveau CESER ; j'écrirai au Président du CESER

Languedoc-Roussillon, Guy GIVA, pour organiser une première réunion de travail dès janvier 2015.

L'environnement, le développement durable, la transition énergétique et écologique au cœur de nos préoccupations

Cette anticipation du travail m'amène à évoquer la place des associations environnementales au sein de notre institution. Je les ai réunies à leur demande il y a une dizaine de jours pour faire un point sur leur implication au sein du CESER et connaître leurs attentes en termes d'organisation des travaux de l'assemblée.

Je vous rappelle que c'est en 2010, avec la loi portant engagement national pour l'environnement que notre institution est devenue CESER, avec l'adjonction du qualificatif environnemental, marquant la volonté au plus haut niveau que la problématique environnementale soit partie intégrante de nos objectifs et ambitions. Même si, j'ajoute, que dès le départ, le CESER a toujours tenu compte de cet aspect dans ses travaux.

L'environnement, le développement durable, la transition énergétique et écologique doivent dorénavant faire partie des préoccupations partagées par tout citoyen. L'actualité nous le rappelle. Nous pouvons tous constater l'évolution du climat ces dernières années et ses nombreux impacts tels que la sécheresse, les inondations, les maladies, les pénuries alimentaires... En 2013, la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère a atteint des niveaux records. Pour faire face à cela, les Etats doivent s'impliquer davantage et prendre les mesures nécessaires.

Aussi, vous n'ignorez pas que la France a été nommée pays hôte de la 21^{ème} conférence climat en 2015 (Paris Climat 2015, 30 novembre au 11 décembre 2015) lors de la 19^{ème} Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Varsovie (CCNUCC).

L'accord qui viendrait à être conclu à l'issue de cette conférence (entrée en vigueur en 2020) ne sera efficace que s'il y a une contribution des dynamiques d'acteurs sur le terrain.

Le manifeste des Régions de France pour la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique des territoires rendu public fin novembre rappelle l'importance de la mobilisation de toutes les entités que sont les collectivités locales, les organisations de la société civile, les entreprises.

Ce manifeste relate les initiatives déjà à l'œuvre dans 27 régions pour développer les filières d'énergies renouvelables, adapter les territoires au changement climatique, former les professionnels aux nouveaux métiers, mobiliser la société civile...

En Midi-Pyrénées, la Région a diversifié les dispositifs pour accompagner les projets contribuant à la transition énergétique et écologique.

Ainsi, outre les traditionnelles subventions, on trouve :

- le Fonds régional carbone créé en 2011 pour accompagner les maîtres d'ouvrage publics ou privés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- les prêts de la Banque Européenne d'Investissement et des groupes Caisse d'épargne, Banque populaire, Crédit agricole pour soutenir les projets d'énergies renouvelables ou de rénovation énergétique des bâtiments (fin 2014, 180 millions d'€ de prêts bonifiés pour 144 projets),
- la SAS Midi-Pyrénées Énergies créée en décembre 2012, opérateur régional public d'investissement dans les énergies renouvelables, en associant la SEM régionale "COGEMIP", la Caisse des Dépôts et Consignations, GDF Suez, le Crédit Agricole et la SEM du département du Tarn ; elle a pour objet d'investir dans des sociétés de projets de production de tout type d'énergies renouvelables, associant des acteurs locaux et présentant des impacts environnementaux favorables.

La Région Languedoc-Roussillon, quant à elle, fait partie des régions françaises les plus actives pour le développement des énergies renouvelables (notamment en termes de puissance photovoltaïque installée et de production d'énergie éolienne), même si la conjoncture économique peu favorable a provoqué un ralentissement dans ce domaine.

Pour y remédier, la Région Languedoc-Roussillon, associée à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), a choisi d'agir pour valoriser et soutenir les projets d'énergies renouvelables coopératifs et solidaires en lançant un appel à projets en avril 2014.

Cet appel à projets a permis de faire émerger une douzaine d'initiatives réparties sur tout le territoire régional s'appuyant sur la diversité des productions possibles : photovoltaïque au sol et en toiture, éolien, bois énergie et hydroélectricité.

Ainsi, on voit déjà l'implication réelle des Régions en matière d'environnement, de transition énergétique. Ce qui est de bon augure, puisque il faut le rappeler, le projet de loi NOTRe confère aux régions un rôle de chef de filât de la transition énergétique et de la biodiversité.

Par ailleurs, pour rappel, le projet de loi sur la transition énergétique devrait être adopté au 1^{er} trimestre 2015.

La loi MAPAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 confère également à la Région le rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable, de protection de la biodiversité, et d'énergie-air-climat.

Les régions et leur proximité avec les territoires urbains et ruraux permettent de réagir, de proposer et de trouver des solutions.

Par conséquent, notre assemblée, plus que jamais, doit prendre toute la mesure des enjeux économiques, sociétaux du dérèglement climatique.

Comme cela a été souhaité par les représentants des organisations environnementales au CESER, il est important d'avoir dans l'élaboration de nos prochains avis cette approche transversale de l'environnement, et bien entendu de prendre en considération le futur territoire régional.

Des actions de sensibilisation, de formation des conseillers sur la problématique environnementale seront à mettre en œuvre, mais je pense qu'il faudra les envisager dans le cadre du nouveau CESER qui sera mis en place.

Des prérogatives renforcées pour les CESER

En janvier 2016, la nouvelle assemblée régionale sera instituée. Quid des CESER ?

Dans le cadre des débats menés sur les deux projets de loi relatifs pour l'un à la délimitation des régions et pour l'autre à la nouvelle organisation territoriale de la République, les CESER de France, composantes de l'institution régionale (article L.4131-2 du CGCT), ont tenté de prendre des positions sur divers aspects.

Il convient de noter que les projets de loi ne font pas état de la fonction consultative territoriale dans ce nouveau mouvement de décentralisation. Aussi, l'assemblée des CESER de France a formulé des propositions d'amendements sur le rôle des CESER dans le projet de loi NOTRe.

La création des nouvelles régions avec des nouvelles compétences doit être accompagnée par l'installation de nouveaux CESER avec des compétences et des moyens humains adaptés, qui suppose une autonomie des CESER dans le recrutement des collaborateurs, afin de favoriser le dialogue avec les acteurs en lien avec les territoires.

Le CESER de Midi-Pyrénées a toujours été le promoteur du fait régional et adoptait dès 2003 un avis « La Région : Pivot de la décentralisation ».

La création de 13 nouvelles régions en France métropolitaine comme le prévoit le projet de loi sur la délimitation des régions se substituant aux 22 collectivités territoriales existantes oblige à revoir la composition des CESER et leur gouvernance pour les nouveaux périmètres.

Concernant la composition, il faudrait un nombre de conseillers égal à celui des conseillers régionaux (158), et non une addition du nombre des conseillers actuel, ce qui dans l'esprit de tout un chacun serait contraire à l'effort de limitation de la dépense publique demandé.

Dans notre République moderne à l'organisation décentralisée, le législateur souhaite renforcer la place de la Région en clarifiant et en étendant ses capacités d'action. Dans ce contexte, les CESER doivent également voir leur rôle élargi pour conforter leur efficacité en amont des décisions publiques, ainsi que dans leur suivi et l'évaluation.

En effet, les CESER, représentant la société civile, ont l'expérience et la connaissance des territoires, une véritable capacité à débattre et à formuler des synthèses et des propositions dynamiques contribuant à l'émergence de politiques innovantes.

Les CESER souhaitent ainsi que leur champ de saisine soit élargi au représentant de l'Etat en région, aux autres collectivités territoriales et leurs groupements sur toute question relative à la politique régionale ou d'intérêt régional.

Ils veulent également être membre de droit de toute instance consultative régionale créée par l'Etat, le Conseil régional ou l'Union européenne.

Les CESER désirent être associés aux procédures d'évaluation et de suivi des politiques publiques organisées par l'Etat en région et par le Conseil régional (par exemple, sur tous les schémas).

Pour l'heure, une référence aux CESER, elle se trouve dans le projet de loi sur la délimitation des régions qui prévoit, concernant la détermination du chef-lieu provisoire du nouveau conseil régional, que les conseils régionaux existants rendent un avis après consultation du CESER et après organisation d'un débat avec les représentants des collectivités territoriales, des organismes consulaires et des organisations professionnelles représentatives.

La fusion MPE-MPI a été votée

Comme nous l'avions souhaitée dans l'avis voté le 20 octobre 2010 sur l'innovation en Midi-Pyrénées, la fusion de l'agence régionale pour l'innovation créée en 2007 – MPI - et celle plus ancienne pour le développement économique, Midi-Pyrénées Expansion, a été votée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre.

Avec Gérard RAMOND, Vice-Président et représentant du CESER à MPI, nous avons voté cette fusion, salué les Présidents et personnels des deux structures pour leur travail et leur engagement.

Nous nous sommes abstenus sur les projets de statuts, qui sur 23 postes au conseil d'administration, n'en attribuent que 2 pour le collège des organismes de recherche, 2 élus des pôles de compétitivités et des entreprises, et 2 pour le 6^{ème} collège des institutions régionales composées de 30 membres. Comme je l'ai expliqué au Bureau du CESER et lors de la fusion, cela rendait périlleux notre élection au conseil d'administration. Notre candidature a été écartée au profit d'EDF Direction Régionale, EDF qui finance l'agence, et celle de notre collègue Didier GARDINAL, Président de la CCIR.

12 représentants du 6^{ème} collège sur 30 étaient présents, 6 procurations, cela fait un étrange quorum.

Le CESER n'est donc plus dans la gouvernance de l'agence après avoir été le seul à avoir eu le courage de demander la fusion... étrange remerciement... 70% des postes sont attribués aux collectivités.

La privatisation de l'aéroport Toulouse-Blagnac est une erreur

L'annonce de la privatisation d'un certain nombre d'aéroports régionaux a été faite par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique le 11 juillet 2014. Le premier de la liste est celui de Toulouse-Blagnac, qui doit être suivi de ceux de Lyon, Nice...

Le 17 juillet, le cahier des charges de la mise en concession était rendu public.

Les directeurs des banques mutualistes m'ont demandé de favoriser les relations avec les grandes collectivités et la CCIT pour les renforcer dans le cadre de l'ouverture du capital... en vain, puisque les collectivités n'étaient pas d'accord entre elles.

Sollicité ensuite par les industriels de la filière aéronautique, j'ai informé le Bureau du CESER le 29 septembre, qui après débat, a fait savoir son opposition à la privatisation et m'a donné son accord pour faire une interpellation publique sur les carences du cahier des charges de l'appel d'offres rédigé par l'Agence des Participations de l'Etat et l'omission des industriels de l'aéronautique qui bénéficiaient d'une autorisation d'occupation temporaire et des conventions d'usage des pistes avec des tarifs inférieurs pour tous les vols d'essai. Ce fut la déclaration de presse du 13 octobre 2014.

Nous avons gagné, vous le savez, l'arbitrage du Premier Ministre, qui après étude des correspondances et son séjour à Toulouse pour le congrès de l'ARF, a arbitré dans un courrier adressé au Président d'Airbus le 20 octobre pour que les sociétés aéronautiques bénéficient d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du foncier sous forme de location jusqu'en 2078, avec la reconduction des conventions spécifiques pour les vols d'essai.

Quand les parlementaires ont rencontré le Ministre de l'Economie le 22 octobre, l'arbitrage de Matignon était déjà acté.

Lors du Bureau du CESER du 7 novembre, j'ai alerté les membres sur les conditions de la concertation et sur les délais accordés aux collectivités pour auditionner les 4 candidats restant sur les 7 qui s'étaient engagés en septembre, et j'ai signalé la vraie fausse candidature du Canadien SNC Lavallin (interdit d'affaires par la Banque mondiale), qui portait en fait la candidature du groupe chinois Symbiose, composé de Shandong Hi Speed Group et Friedmann Pacific Investment Group, sociétés qui appartiennent à l'Etat chinois...

Avec l'accord unanime du Bureau, j'ai écrit dès le 7 novembre 2014 au Premier Ministre pour dénoncer les conditions opaques de la procédure de concertation et la candidature d'un consortium chinois candidat à la reprise d'un aéroport stratégique, au cœur d'une plate-forme industrielle stratégique.

Vous connaissez la suite et l'arbitrage du Ministre de l'Economie le 4 décembre à 20h40 en faveur du consortium chinois, au titre de l'ouverture économique et de la réciprocité des coopérations et des échanges.

Comme je l'ai dit et écrit au nom de l'assemblée, cette décision depuis le départ est un marché de dupes... en raison des conditions de la privatisation, de la légèreté de l'écriture du cahiers des charges, de l'opacité dans la gestion des dossiers, et des mensonges dans les arguments développés notamment :

- celui qui consiste à vouloir transformer l'aéroport qui possède deux pistes en « hub international » pour passer de 7 millions à 20 millions de passagers, ce qui sera insupportable pour les riverains, car c'est un aéroport situé au cœur d'une grande agglomération et cela justifie la légitime colère des habitants concernés ;
- pour la gouvernance puisque l'annexe 8 du cahier des charges de l'appel d'offres est une page blanche que Médiapart dans son communiqué du 7 décembre a complétée... en apportant la preuve que le conseil d'administration de la société qui décidera de tous les choix n'accordera que 2 places aux représentants de l'Etat... même si les collectivités avec le soutien des banques régionales et de l'Etat restent majoritaire avec le pacte d'actionnaires.

Cela pose la question du rôle de l'Etat !

L'Etat doit avoir une vision et une stratégie de long terme !

Le CESER a eu raison de confirmer dans cette procédure son opposition à la privatisation. Mais il est aussi et surtout nécessaire d'avoir une vision claire et ferme de l'avenir pour l'Etat comme pour les collectivités, car « redresser » le pays, poursuivre l'effort de redressement de notre appareil productif, c'est garder dans le périmètre de l'Etat, parfois adossé aux grandes collectivités qui prendront la compétence exclusive en matière économique, les infrastructures qui conditionnent l'attractivité de la France, de notre territoire, et les filières industrielles stratégiques pour lesquelles nous sommes encore leaders mondiaux :

- les transports,
- la défense,
- l'énergie... et qui sont des activités stratégiques aussi pour notre indépendance et celle de l'Europe.

Il n'est pas admissible que l'Etat qui doit avoir une vision stratégique de long terme et doit ainsi sécuriser nos équipements et activités industrielles vende pour des vues à court terme nos équipements stratégiques... dont l'aéroport de Toulouse-Blagnac, équipement bien géré, qui rapporte aux actionnaires, dont l'Etat, 10 millions d'euros par an. Il faut aussi continuer d'investir pour l'industrie, l'innovation, la recherche et les progrès dans les filières innovantes que sont le numérique, la transition écologique, et ce au moment où se pose la question de renationaliser les autoroutes (vendues en 2005) et qui ont fait perdre à l'Etat, en 9 ans, 14 milliards de recettes.

Dans mon expression publique, je n'ai jamais manifesté de point de vue anti-Chinois, j'ai dénoncé la privatisation, l'opacité et les omissions de la procédure, l'illusion des promesses de financement des équipements de Toulouse, j'aurais dit la même chose si le repreneur avait été américain, anglais, belge ou suisse... certains médias n'ont parfois retenu dans des interviews de 10 ou 15 minutes qu'une phrase sortie de son contexte.

La privatisation reste une erreur et une faute. Je suis reconnaissant aux organisations qui composent notre assemblée, des soutiens qui m'ont été apportés pour tenir un discours public clair au nom de l'intérêt général... parce que l'aéroport de Toulouse-

Blagnac est au cœur de l'écosystème aéronautique de Toulouse-Blagnac avec 91 000 emplois dont un tiers repose sur les industries de la filière aéronautique et constitue le premier levier de développement et de croissance de Toulouse et de sa région, et notre notoriété.

Le soutien public que m'ont apporté les secrétaires des comités d'entreprises d'Airbus et de l'aéroport, celui des organisations syndicales comme des industriels ou des associations, permet de démontrer notre rôle, notre mission parce que nous savons affirmer notre indépendance de pensée et le courage de l'exprimer !

C'est aussi une bonne publicité car il est extrêmement rare que les radios nationales et toutes les chaînes de télévision rapportent dans leurs éditions le point de vue d'un conseil économique, social et environnemental régional.

Je vous en remercie !

**EXTRAIT DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR MARTIN MALVY,
PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,

...Je viens toujours avec plaisir pour répondre à l'invitation de votre assemblée. Au moment où vous m'annoncez l'avis sur le budget, je m'en félicite et je vous remercie...

... Je vous remercie sur l'avis que vous avez rendu sur le budget, c'est le dernier de la mandature, c'est le dernier pour Midi-Pyrénées. Je pense effectivement que dans ce cadre contraint qui est le nôtre, c'est un bon budget. Après ça, on peut toujours trouver qu'il lui manque un certain nombre de dispositifs, mais nous avons beaucoup souffert de la réforme de 2010, la suppression de la taxe professionnelle. Nous avons été dans le collimateur de cette réforme : quand je pense que sur la CVAE, on ne nous a confié que 25% de son produit alors que nous avons la responsabilité du développement économique... Toute souplesse du budget a disparu en 2010. Le gouvernement actuel ne nous a pas davantage sauvés des eaux, malgré nos démarches insistantes. Il y a eu une petite avancée sur la formation professionnelle il y a quelques semaines, mais nous ne sommes pas sortis de l'auberge, nous n'avons pas retrouvé de marge de manœuvre. Je pense que le retour à des finances saines est incontournable, il y a un problème de l'équilibre entre la finance saine et la croissance, ce débat est naturellement posé. Nous sommes la strate qui souffre le plus. J'entends bien entendu les conseils généraux, les communes, les communautés, mais elles disposent encore de recettes qui progressent, avec les bases physiques qui augmentent chaque année, c'est très variable. Au Budget, on vous explique que si dans les 3 ans qui viennent, il se passe des choses comparables à celles qui se sont déroulées pendant les trois dernières années, le bloc départemental, communal, perdront des dotations de l'Etat mais récupéreront en partie sur l'augmentation de la fiscalité, même si elle n'est que mécanique. C'est vrai globalement, ce n'est pas vrai pour chaque département, chaque commune, tandis que nous, la démonstration est faite, les Régions, nous allons perdre sur 3 ans 1 milliard 400 millions de moyens. Ici 8 millions, en 2014 ; 20 millions de plus : 28 en 2015, 20 de plus en 2016 : 48 ; 20 de plus en 2017 : 68. C'est-à-dire sur 3 ans, quelques 150 millions en moins dans les caisses de la Région. Malgré cela, je vous ai entendus souvent nous dire « vous devriez emprunter davantage ». Je ne l'ai pas voulu. Si nous avions emprunté davantage, nous ferions comme beaucoup d'autres, nous serions obligés de baisser nos investissements. Nous aurons 478 millions d'investissements sur le budget 2015, plus que sur le budget 2014, parce que nous avons jusque maintenant préservé notre autofinancement. Nous pouvons le faire avec un emprunt modéré de 245 millions d'euros. Mais si nous avions emprunté davantage, il aurait fallu rembourser, et nous n'aurions plus d'autofinancement. Donc au lieu de faire 478 millions d'euros d'investissements, on ferait 378 millions d'euros. Nous sommes un peu à part parmi les Régions à pouvoir accroître notre autofinancement avec un effort

important pour la troisième année, on est à l'os sur les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement, je vous rappelle que ce ne sont pas les nôtres propres, bien sûr il y a les nôtres propres, mais c'est une paille dans l'ensemble de ce que l'on appelle les dépenses de fonctionnement. Nous allons poursuivre sur la priorité des priorités : c'est-à-dire la jeunesse et la formation professionnelle. C'est vraiment au cœur, avec l'économie et l'environnement, de nos politiques. Sur les lycées, on est aussi une région à part. Il y a des régions où on ferme des lycées aujourd'hui, parce que la démographie est ce qu'elle est, nous, on continue à en construire. Tant mieux, formidable, cette année c'est Villefranche de Lauragais et puis Pibrac qui est engagé et encore Montech et il faudra, dès cette année, penser à un futur lycée dans le Nord-Est Toulousain quand Gaillac et Lavaur se seront développées. Sur le Sud de Toulouse, au-delà de Muret, il y a un problème qui est posé et qu'il faudra également résoudre. Il faudra poursuivre la cadence d'un lycée par an, on aura 1200 lycéens de plus à la rentrée 2015, et ils sont concentrés, vous le savez comme moi, essentiellement sur l'aire toulousaine. Ailleurs, on a d'autres problèmes : soit la stagnation, soit la diminution des effectifs. Dans mon propre département, le président Crabier le sait, une diminution des effectifs scolaires, c'est dans le primaire actuellement et ça va atteindre le secondaire dans les années qui viennent. Je voudrais rappeler que nous sommes sur la fin du programme que nous nous étions fixé de reconstruction des IFSI, on va rouvrir dans quelques mois les écoles d'infirmières ici à la Cartoucherie, les écoles d'infirmières de Toulouse, nous avons fait Pamiers. C'est un effort d'autant plus considérable que je continue à m'échiner en vain à chaque réunion de la commission des charges pour expliquer que la loi ne nous a pas transféré l'immobilier mais le fonctionnement. Rien ne bouge - mais nous allons achever notre programme, et ça nous a permis d'augmenter de manière substantielle le nombre d'étudiants en formation sanitaire et sociale, je m'en félicite, c'est un besoin.

En économie, vous l'avez vu, l'outil principal, pas exclusif, est devenu le contrat d'appui au développement et à l'emploi. 1600 contrats d'emploi ont été signés depuis 2008. Nous allons pouvoir améliorer des dotations sur l'année 2015. 16 millions d'euros. 9 millions iront aux outils financiers, grâce en partie au retour des financements européens puisqu'en 2014 nous n'en avons plus, donc nous avons dû compenser sur notre propre budget. Vous avez eu connaissance de l'étude que nous avons confiée à la Banque de France sur les entreprises que nous accompagnons, à travers le dispositif des contrats d'appui et à travers le dispositif croissance Midi-Pyrénées. Les 900 entreprises qui ont été examinées par la banque de France en Midi-Pyrénées ont progressé en chiffre d'affaires et en emploi et elles ont progressé notamment pour celles de croissance Midi-Pyrénées en exportation. On a là un bilan qui est satisfaisant et auquel il faut donner suite. Je ne reviens pas sur nos moyens. Je voudrais évoquer le secteur de la formation professionnelle : nous allons piloter et organiser dorénavant le service public régional de l'orientation tout au long de la vie, et nous allons coordonner la mise en place du conseil en évaluation professionnelle. Nous allons réunir les 20 maisons communes emploi formation pour plus d'efficacité dans un GIP, la procédure est maintenant achevée. Nous allons consacrer 2015 à la relance du plan régional de formation pour 2016-2018, nous lui consacrerons 129 millions pour répondre à l'augmentation des stagiaires, et puis nous avons de nouvelles responsabilités, l'amorce de la lutte contre l'illettrisme qui nous est confiée, la

formation des personnes qui sont sous main de justice, qui sont détenues, la rémunération des personnes handicapées stagiaires de la formation professionnelle, l'accompagnement des candidats à VAE sont entrés dans le champ de nos compétences, qui sont en évolution. Nous avons également comme perspectives nouvelles dans le domaine de la formation un certain nombre d'autres dispositifs. Je sais monsieur le président votre déception pour le CREFOP auquel vous souhaitiez participer mais, nous avons appliqué la loi que ne siègent que des représentants de la Région. Peut-être faut-il changer les règles, cela mérite une démarche du conseil économique au plan national.

Fin du plan rail, rénovation du Viaur, rénovation dans quelques gares, je vous rassure, la SNCF et RFF ont pris en charge l'élargissement des quais. Nous passons commande d'automotrices supplémentaires. Regio-2N : 8, Régiolis : 8, pour 2007-2008 qui vont s'ajouter aux 25 rames Régiolis qui ont été mises en service entre 2014 et 2016 ou qui le seront, aux 10 Régiolis-2N qui seront livrées en 2016-2017. C'est un choix politique : certaines Régions, compte tenu de leur situation budgétaire, je pense à la Bourgogne par exemple, viennent de renoncer à acquérir du matériel roulant. Or, il faut savoir que si on va augmenter avec ces acquisitions le nombre de places à peu près de 2000, on est surtout dans l'achèvement du remplacement du parc de la SNCF tel qu'il nous a été légué, parce qu'il continue d'appartenir à la SNCF. Nous aurons consacré 432 millions d'euros à ces acquisitions qui s'ajoutent au plan rail de 800 millions d'euros et aux 140 millions d'euros que chaque année nous payons pour faire fonctionner nos trains, c'est un choix politique et j'entends bien que nous le poursuivons. Nous allons procéder à l'ouverture, je le dis parce que ça a un impact sur l'emploi ici à la SNCF, de la première tranche de l'établissement régional de maintenance que nous avons voulu construire pour le nouveau matériel roulant, - accessoirement pour l'entretien de trains. Il est mieux qu'ils soient entretenus ici qu'ailleurs – notamment pour les effectifs de cheminots, qui au lieu d'être ailleurs pour entretenir le matériel seront ici. Nous sommes en train de négocier la construction de la deuxième tranche de ce centre de maintenance qui pourra accueillir tous nos nouveaux trains dans les années qui viennent.

CPER, un mot. Vous l'avez vu, Midi-Pyrénées est au 4^e rang des régions françaises, ce n'est pas mal. Ile-de-France, quatre fois plus d'habitants, on est battus, Rhône-Alpes, 7 millions, on est battus, PACA, 5 millions, on est battus, mais on arrive en 4^e position, c'est plutôt un bon résultat, même si on n'a pas ce qu'on souhaitait et même si les PDMI ont été réintroduits dans le contrat de plan actuel pour leur achèvement, ce qui n'était pas le cas sous la précédente génération. Vous avez suggéré que nous puissions faire l'avance à l'Etat, nous sommes plus impécunieux, ou aussi impécunieux que lui, et puis même si nous choissions de le faire, c'est très difficile parce que comme on ne sait pas la cadence à laquelle l'Etat va engager ses crédits, nous ne saurions pas davantage la cadence à laquelle il nous rembourserait les avances, or, quand on avance, il faut être remboursé. On a fait l'avance sur l'IUFR de psycho au Mirail, on a fait l'avance à l'Etat, j'espère qu'il va nous rembourser, on a fait l'avance sinon ça aurait coûté à l'Université Jean-Jaurès plus cher si elle avait dû attendre deux ans pour lancer le projet. On ne fait pas tous les jours crédit à l'Etat, même si on lui fait confiance, elle est toujours limitée.

Les fonds européens arrivent : 1 milliard 800 millions. Nous serons autorité de gestion du 2^e bloc de financement européen au plan national, c'est nous qui avons la plus forte dotation après le ministère de l'emploi, je ne dis pas après une Région, je dis après le ministère de l'emploi. Mais attention, ça n'est pas pour autant que nous allons faire ce que nous voulons, et si nous avons 1 milliard 300 millions sur le FEADER, c'est parce que nous avons deux montagnes : les Pyrénées et le Massif Central, et que le FEADER finance en priorité pratiquement les ICHN, c'est-à-dire l'indemnité compensatrice de handicap naturel, ce qui est versé aux éleveurs. Donc il y a une grosse partie du FEADER qui ira sur l'élevage. Une grosse partie ira également sur la biodiversité, ce sera une de ses priorités, sur l'agriculture, une grosse partie, sur l'équipement du monde rural. Nous avons obtenu pour le FEDER, qui l'accompagne l'enseignement supérieur, je le dis en revenant au contrat de plan puisqu'hier nous avons une dernière réunion je crois de bouclage ou presque avec des universitaires et le préfet de région ici même, sur le contrat de plan enseignement supérieur. Nous avons privilégié ce à quoi moi je me suis attaché depuis maintenant longtemps : que 30% de l'effort soient fléchés en dehors de Toulouse, non pas par défiance à l'égard de Toulouse, c'est l'université toulousaine dans son ensemble qui a permis le développement de l'enseignement supérieur en région, ne l'oublions jamais, mais pour tenir compte de ce qu'est l'exception midi-pyrénéenne. La politique de la ville fera partie du financement des fonds européens, l'Europe nous demandait d'y consacrer 7% de la dotation au titre du FEDER. Compte tenu de la disproportion entre la métropole et le reste du territoire, nous avons préféré aller plus loin, nous avons mis 10% : la moitié sera fléchée sur l'agglomération toulousaine, l'autre moitié sur le reste du territoire régional. Voilà pour ce qui est, en gros, du contrat de plan.

Des grands projets, qui doivent aussi nous donner confiance dans l'avenir, sur l'Oncopôle, on va avoir l'institut de recherche en santé digestive que nous soutenons et qui va accompagner l'implantation de l'institut du sang que nous avons amené à Toulouse, c'est nous qui l'avons amené. Sur Montaudran, c'est la maison des formations aéronautiques et spatiales. Un projet qui est là maintenant, qui entre en concrétisation. A Labège, c'est le CEA-TECH qui s'installe, c'est nous qui finançons les investissements, les équipements du CEA-TECH pour qu'il soit sur Toulouse avec un travail que ne font pas généralement les autres laboratoires de recherche, donc il est complémentaire des autres puisqu'il va se projeter sur le territoire à la recherche des entreprises pour les aider. Ce sont des projets qui sont importants pour l'avenir de notre région, je m'en félicite. Je n'oublie pas le tourisme, je n'oublie pas l'accompagnement de l'agriculture à travers le plan bio, le plan viticole, le plan installation-transmission, le plan biogaz qui est en train de réussir puisque nous avons une vingtaine d'équipements installés et une cinquantaine de projets dans les cartons. Il y a d'autres délibérations qui seront soumises au conseil régional demain, je pense à l'égalité homme-femme, j'y suis personnellement attaché, c'est depuis 1998 que nous avons avancé dans cette procédure.

...

Merci.

AVIS

SUR

LE BUDGET PRIMITIF 2015

DE LA REGION MIDI-PYRENEES

ADOpte

Suffrages exprimés : 101

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 2

RAPPORTEUR : M. Olivier-Ronan RIVAT

Sommaire

I - ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET RÉGIONAL	27
A – LES RECETTES FISCALES DE LA RÉGION	27
B – LES RECETTES TRANSFÉRÉES À LA RÉGION	30
C – L'AUTOFINANCEMENT	31
D – L'AUTORISATION D'EMPRUNT	31
E – LE DOCUMENT DE PRÉSENTATION DU BUDGET RÉGIONAL	32
II – LES POLITIQUES RÉGIONALES EN 2015	33
A – LA POLITIQUE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET DE FORMATION	34
LA POLITIQUE EDUCATIVE ET CITOYENNE - LES LYCÉES.....	34
LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE.....	35
B – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI	37
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....	37
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	37
LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....	38
L'ÉCONOMIE.....	39
L'INDUSTRIE, GRANDS GROUPES, SERVICES AUX ENTREPRISES.....	40
L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME.....	40
L'ARTISANAT, LE COMMERCE ET LES TPE.....	41
L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA RURALITÉ.....	41
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'INSERTION ÉCONOMIQUE.....	42
C – LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS	42
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	42
L'ENVIRONNEMENT.....	43
LA POLITIQUE RÉGIONALE DES TRANSPORTS.....	43
D– L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'EFFORT DE SOLIDARITE	45
L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES.....	45
LES POLITIQUES RÉGIONALES DE SOLIDARITÉ.....	46
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	46
LA CULTURE.....	46
LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE.....	49

E- LA PROSPECTIVE ET L'EVALUATION	50
F- LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION	51
III - CONCLUSION	53
EXPLICATIONS DE VOTE	55
ANNEXES	91
LES RESSOURCES 2015 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES.....	93
LES DÉPENSES 2015 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES.....	94
L'ÉVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES DEPUIS 2001.....	97
OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013.....	105
GLOSSAIRE	111

I - ANALYSE GENERALE DU BUDGET REGIONAL

Le Budget Primitif 2015 a la particularité d'être le dernier présenté par la Région Midi-Pyrénées. En effet, la réforme territoriale en cours a créé de nouvelles Régions qui devraient être opérationnelles après les prochaines élections régionales de décembre 2015.

Le Budget primitif 2016 sera celui de la nouvelle Région, rapprochement des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Il s'appliquera sur un nouveau périmètre géographique, devra considérer de nouvelles compétences. Il devra ainsi être significativement différent tant dans sa structuration qu'en volumes.

Au-delà du contexte législatif, relatif à la Réforme territoriale qui n'est pas encore arrêtée, l'élaboration du Budget primitif 2015 intervient encore dans un contexte économique et social dégradé qui n'a pas connu d'amélioration en 2014.

Le budget régional, comme celui des autres Collectivités est aussi impacté par la décision prise par le Gouvernement avec l'appel à contribution des Collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, qui se traduit par la baisse des dotations qui leurs sont allouées.

Le CESER constate que la Région n'a plus d'autonomie fiscale et le regrette. Il souligne la nécessité d'une profonde réforme de la fiscalité qui doit être assise sur des impôts progressifs et proportionnels. A ce titre, le CESER tient à rappeler qu'il a toujours défendu le principe de l'impôt et de son consentement, qui fait le lien entre les citoyens, les entreprises, l'Etat et les Collectivités.

Les contractualisations attendues pour la période 2014-2020 avec l'Europe et l'Etat à travers la Politique régionale européenne, et avec l'Etat à travers le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ne sont toujours pas signées et donc ne sont pas entrées en application.

Les premiers Comités de programmation interfonds pour lesquels la Région est désormais autorité de gestion devraient avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2015 comme la signature du CPER. La Décision modificative 1 devra refléter ces changements sur le fond et la forme du budget régional.

Dans le contexte général, pour le CESER, le Budget primitif 2015 apparaît dans la continuité de ceux présentés et exécutés ces dernières années. Il reflète une gestion prudente face à :

- des certitudes : la baisse continue des dotations, l'absence de levier fiscal et un maintien élevé de l'autofinancement ;
- des incertitudes : les moyens venant compenser les futurs transferts de compétences, la situation financière de la Région Languedoc-Roussillon avec qui il va falloir fusionner le budget.

Le volume global du Budget primitif 2015 hors emprunt devrait atteindre 1 072 M€ et être en volume en très légère augmentation par rapport au BP 2014 qui était de 1 065 M€, mais ramené à 1 087 M€ (BP+DM).

Les crédits de paiements inscrits au Budget primitif 2015 se répartissent de la façon suivante :

- L'enseignement, l'éducation et la formation : 35,7%,
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, l'économie et l'emploi : 14,3%,
- Le développement durable et les transports : 26,1%,
- L'aménagement, l'animation des territoires et l'effort de solidarité en Midi-Pyrénées : 7,2%,
- L'évaluation, la prospective et la concertation citoyenne : 0,02%,
- Les charges de gestion de l'institution : 14,4%,
- *Le remboursement de la dette (capital+intérêts) : 1,9%*
- Les interventions : 0,4%

A - LES RECETTES FISCALES

L'ensemble des ressources de la Fiscalité dite « directe » se caractérise malheureusement toujours par l'absence de ressources sur lesquelles la Région aurait un pouvoir sur les assiettes et les taux. Ces derniers sont arrêtés lors des lois de finances. La Région est le seul niveau de collectivité qui n'a pas de pouvoir fiscal.

Elle dispose en 2015 de deux nouvelles ressources issues de la Fiscalité dite « directe » :

- les Frais de gestion de la fiscalité locale pour un montant de 25,3 M€, qui viennent participer au financement de la formation professionnelle ;
- la Taxe d'apprentissage pour 46,8 M€, qui participe au financement de l'apprentissage en compensation de la perte de la Contribution au développement de l'apprentissage que percevait jusqu'à présent la Région.

En plus de ces deux nouvelles ressources fiscales, la Fiscalité dite « directe » est composée depuis 2011 :

- De 25% de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui remplace la part équipements et biens mobiliers de l'ancienne Taxe professionnelle : 148 M€ attendus en 2015 ;
- De l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 28 M€ attendus en 2015 ;
- Du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)¹ : 65,6 M€ attendus en 2015.

Les recettes attendues de la Fiscalité « directe » devraient être pour 2015 de 295,4 M€, et représenter désormais 27,5% des recettes de la Collectivité hors emprunt. Elles progressent par rapport au Budget 2014, et le montant attendu ne devrait augmenter que de 7,3 M€.

¹ Le FNGIR est alimentée par l'écrêtement de l'excédent de ressources de la région Ile-de-France pour les rapporter à leur niveau de l'année 2010. Ce fonds est redistribué aux autres Régions dont le produit issu de la CVAE et de l'IFER ne suffit pas à compenser le besoin de financement inhérent à la perte de recettes. – source Conseil Régional Midi-Pyrénées

Depuis la mise en place de la CVAE, la Région Midi-Pyrénées avait bénéficié d'un surplus de CVAE, la part péréquation qui est calculée sur l'évolution des ressources par rapport à l'évolution moyenne au niveau national. Pour la première année en 2015, la Région sera contributeur au fonds de péréquation, pour un montant de 11 M€. Cette somme a été provisionnée en Décision modificative.

La « Fiscalité indirecte » reste composée principalement par des fractions de Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques :

- TICPE loi de finances : 125,5 M€
- TICPE régionale modulée : 30 M€
- TICPE grenelle : 30 M€

La Région va percevoir en 2015 deux nouvelles fractions de TICPE venant en compensation du financement de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle :

- TICPE Apprentissage : 5,4 M€
- TICPE Formation professionnelle : 12,6 M€

Depuis l'attribution aux Régions de fractions de TICPE comme ressources fiscales venant compenser des compétences transférées et des pertes de ressources financières ou fiscales, le CESER a toujours souligné le manque de dynamisme de cette ressource sur laquelle, comme pour la Fiscalité dite « directe », elle n'a pas de pouvoir de taux. La « TICPE régionale modulée », seule part de TICPE que la Région peut modifier, reste à 1,77€/hectolitre de super sans plomb et 1,15€/hectolitre de gazole.

Seule composante fiscale sur laquelle la Région a un pouvoir de modulation, la Taxe sur les Cartes grises devrait procurer 78 M€, montant équivalent aux recettes perçues en 2014 (BP+DM). Alors qu'elle en a la possibilité, la Région n'en a pas augmenté le tarif de 34€/cv depuis 2009 (le tarif moyen des autres Régions en 2014 est de 41,55 €/cv). Dans son avis sur les Orientations budgétaires 2015, le CESER, a souligné que « *l'éventualité d'une augmentation des recettes, liée à l'augmentation du tarif de cette taxe procurerait une ressource supplémentaire à utiliser aussitôt au renforcement du budget de fonctionnement au service des politiques régionales* ».

Lors de la création de la nouvelle Région avec la Région Languedoc-Roussillon, l'ajustement du tarif de cette taxe se posera inexorablement compte tenu de l'écart conséquent de tarif qui existe actuellement : 34 €/cv en Midi-Pyrénées pour 44 €/cv en Languedoc-Roussillon.

En 2015, la Région attend en ressources issues de la « Fiscalité indirecte » 304,7 M€, un produit supérieur de 16,4 M€ par rapport au produit inscrit au BP 2014.

L'ensemble des recettes « fiscales » (directes+indirectes) doit générer 629,5 M€, soit 58,7% des recettes de la Collectivité hors emprunt. Elles représentaient 50,5% du budget 2014(BP). Pour autant, cette progression importante ne traduit pas un renforcement de l'autonomie fiscale de la Région car la quasi-totalité des recettes fiscales anciennes et nouvelles sont issues de la loi de finances qui en fixe les montants, les taux et les assiettes.

B - LES RECETTES TRANSFÉRÉES À LA RÉGION

Le montant des Dotations de l'Etat s'élève à 343,8 M€, et est en diminution de 70 M€ par rapport au Budget 2014 (BP). Cet écart important doit être relativisé car les dotations concernant la Formation professionnelle et à l'Apprentissage ont été « fiscalisées » en 2015.

Pour autant, la Région, comme les autres Collectivités, voit ses principales dotations diminuer comme en 2014, majoritairement du fait de sa contribution à l'effort de redressement des comptes publics, qui se traduit par une perte de :

- DGF forfaitaire : -20 M€ ;
- DGF péréquation : -2,5 M€ ;
- DCRTP : -1,8 M€ ;
- Dotation perte de compensation : - 1,4 M€.

Lors de l'analyse du BP 2014, le CESER avait noté que le financement en matière d'Apprentissage et de Formation professionnelle devait évoluer en 2015 avec les réformes créant une "fiscalité" plus dynamique. Cela a été le cas avec les lois de finances 2014, les lois de finances rectificatives 2013 et 2014, et en particulier la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars 2014. Pour autant, pour le CESER, les attributions de fractions de TICPE supplémentaires ne peuvent pas être considérées comme une fiscalité dynamique sur laquelle la Région pourra dégager des ressources pouvant couvrir les besoins croissants en matière d'Apprentissage et de Formation professionnelle.

Le montant des Participations perçues par la Région devrait être également en diminution de 9,3 M€, pour atteindre 11,8 M€. Comme pour les dotations cette diminution est imputable aux changements du financement de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage. Seule est désormais considérée en participation, la Participation départementale aux cités scolaires et enseignement supérieur. Au titre des sommes engagées par la Région, elle devrait percevoir 11,8 M€. Pour rappel, cette ressource est fonction des projets d'investissement dans les cités scolaires mixtes et dans les universités dont la Région a la maîtrise d'ouvrage et qui sont cofinancés par la Région, l'Etat, les Départements et d'autres Collectivités.

Les Ressources diverses devraient s'élever à 38,2 M€ soit un montant quasi équivalent à celui inscrit dans le Budget 2014. La légère augmentation du FCTVA pour 1,5 M€ supplémentaire souligne l'augmentation des investissements éligibles par rapport à l'année précédente.

Au titre de la gestion en subvention globale d'une partie des programmes régionaux européens (FEDER+FSE), pour la génération 2007-2013, le Conseil Régional devrait percevoir 49,5 M€. Cette ressource lui est attribuée dans le cadre de la gestion déléguée d'une partie des programmes 2007-2013, et correspond pour 2015 au

paiement des projets programmés les années précédentes. Ces paiements devraient se poursuivre jusqu'à la fin 2015. Le CESER observe l'augmentation des sommes relatives à l'assistance technique qui correspondent bien à une fin de programmation.

Lors de l'examen du BP 2014, le CESER avait souligné que les retards d'élaboration des nouveaux programmes communautaires permettraient de ne réaliser les premières programmations, au mieux, qu'au 4^{ème} trimestre 2014. Il regrette de constater que ces inquiétudes étaient fondées et que les premières programmations ne se feront que dans le courant du 1^{er} trimestre 2015.

La Région devenant autorité de gestion pour la période 2014-2020, son budget devrait être profondément modifié en volume en 2015, avec dès la DM1, l'intégration des premières enveloppes relatives aux FEDER, FSE et FEADER.

C – L'AUTOFINANCEMENT

La Région inscrit dans son Budget primitif 2015 un Autofinancement brut qui reste conséquent avec 229,1 M€, toujours assuré par une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Il est en diminution de 15,2 M€ par rapport au BP 2014 (244,3 M€). Cette baisse mesurée de BP à BP peut être imputable à la baisse des dotations versées par l'Etat.

Toutefois, à la lecture des Décisions modificatives 2014, l'Autofinancement brut réel dégagé en 2014 est de 272,6 M€, soit un différentiel de +28,3 M€.

Sur ces cinq dernières années, à la lecture des Comptes administratifs, le CESER observe que l'Autofinancement brut de la Région s'est dégradé, passant de 315,8 M€ en 2009 à 265,4 M€ en 2013. Le CESER observe toutefois que les montants d'Autofinancement inscrits lors de l'élaboration des Budgets primitifs ont été inférieurs à ceux constatés dans les Comptes administratifs : 28,5 M€ en 2011, 30,7 M€ en 2012, 15,5 M€ en 2013.

Pour rappel, en 2013, l'Autofinancement dégagé par la Région a assuré 18% de ses ressources totales.

D – L'AUTORISATION D'EMPRUNT

L'autorisation d'emprunt inscrite au Budget primitif 2015 s'élève à 141,7 M€ contre une mobilisation d'emprunt en 2014 qui devrait tout juste atteindre les 50 M€. L'autorisation d'emprunt inscrite au Budget primitif 2014 était de 123,1 M€.

En 2012, la Région avait réalisé ses investissements sans recourir à des emprunts nouveaux. En 2013, elle avait souscrit pour 30,5 M€ d'emprunts alors que 134,1 M€ étaient inscrits au BP 2013. Dans le cadre de la gestion de sa dette, la Région a surtout procédé en 2013 à un réaménagement en procédant à un remboursement de 64,4 M€ dont 51,5 M€ de remboursement anticipé.

Pour le CESER, le recours à l'emprunt doit être perçu comme un outil financier au service de l'investissement. Son recours pour financer des projets structurants répondant aux besoins des territoires et des populations, a aussi un effet de levier sur l'économie régionale.

Son utilisation ou sa non-utilisation ne doit pas dépendre de positions dogmatiques mais de choix de financement permettant la réalisation de projets utilisés par plusieurs générations.

E – LE DOCUMENT DE PRÉSENTATION DU BUDGET RÉGIONAL

Le CESER souligne la continuité de la Région à présenter ses politiques à travers une « déclinaison transversale du budget régional » qui permet de mieux apprécier l'ensemble des intentions d'interventions régionales regroupées en huit politiques transversales :

1. Soutenir la formation des jeunes ;
2. Agir en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle ;
3. Accompagner les territoires ruraux, agricoles et montagnards et soutenir leur contribution au développement de la région ;
4. Encourager l'aménagement et le développement économique des territoires ;
5. Inciter le développement de la recherche et l'accès à l'enseignement supérieur ;
6. Lutter contre les inégalités en faveur de la solidarité et du lien social ;
7. Promouvoir le développement durable ;
8. Valoriser et développer les spécificités économiques, sociales et culturelles de la région.

Le CESER réinvite la Région à faire une présentation de l'exécution de ses politiques transversales lors de la publication du Compte administratif et du document présentant le Bilan financier de la Région. Tout en reconnaissant que cette présentation n'est pas obligatoire, il rappelle qu'une déclinaison transversale de l'exécution du budget régional permettrait encore mieux d'apprécier les interventions régionales.

Enfin, le CESER observe que dans un souci de présentation synthétique de ses engagements comptables, la Région présente pour la première fois dans une nouvelle annexe un récapitulatif par politiques sectorielles des Autorisations de programmes (AP), des Autorisations d'engagement (AE) et Crédits de paiement (CP).

II – LES POLITIQUES REGIONALES EN 2015

En 2016, la Région devrait disposer de nouvelles compétences ainsi que le renforcement de compétences qu'elle possède déjà :

- Affirmation de la compétence du Développement économique régional, des aides aux entreprises, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises ;
- Compétence en matière de Soutien aux pôles de compétitivité ;
- Chef de filât de l'action des collectivités dans le domaine du Tourisme, avec élaboration en concertation avec les autres collectivités du Schéma Régional de Développement Touristique ;
- Renforcement du rôle d'Aménageur du territoire, avec le caractère prescriptif du SRADDT élargi ;
- Compétence totale sur les Transports routiers non-urbains : trains express régionaux, l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires ;
- Compétence relative à la Voierie départementale ;
- Compétence sur l'Immobilier scolaire avec transfert des collèges.

Toutefois, pour l'année 2015, les compétences d'attribution de la Région sont toujours :

- Le développement économique, pour lequel la Région est chargée de coordonner les actions de développement économique sur le territoire régional, de définir les régimes d'aides aux entreprises et leur octroi, d'élaborer le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) ;
- L'aménagement du territoire et les transports pour lequel la Région est consultée de façon obligatoire lors de la définition de la politique nationale. Elle élabore le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le Schéma Régional des Infrastructures et de Transports (SRIT) et organise les services de transport non urbain des personnes. Elle constitue également l'autorité organisatrice du transport ferroviaire de la région. Enfin, elle signe avec l'Etat le CPER et avec l'Europe et l'Etat, les programmes régionaux communautaires.
- La formation professionnelle et les lycées. Pour la Formation professionnelle, la Région élabore un Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP) et un Programme d'Apprentissage et de Formation professionnelle continue (PADF). Outre l'élaboration des plans et programmes, la Région a en charge leur mise en œuvre.
La Région a également en charge l'élaboration du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales ainsi que sa mise en œuvre à travers l'agrément et l'autorisation de création de nouvelles écoles, le financement du fonctionnement des investissements selon les statuts, attribution et gestion des bourses d'études aux élèves et étudiants.

Pour les lycées, la Région a en charge la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées. Depuis 2004, la Région est responsable du recrutement et de la gestion des personnels non enseignants des établissements.

- L'environnement, pour lequel la Région élabore le Plan Régional pour la Qualité de l'Air, co-élabore avec l'Etat le Schéma Régional du climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et participe à la création des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et à la reconnaissance des réserves naturelles régionales. Elle est également associée à la conduite des inventaires du patrimoine naturel et à la réalisation d'inventaires locaux.
- Le patrimoine, pour lequel la Région gère les musées régionaux et est responsable de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Depuis le 2 mars 1982, la Région est dotée d'une clause générale de compétence : « Le Conseil régional, règle, par ses délibérations, les affaires de la région ». Cette disposition a été réaffirmée dans la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Mapam) du 27 janvier 2014.

Dans ce Budget primitif 2015, le CESER note que la Région envisage de consacrer hors remboursement de la dette, 60,2% de ses engagements en dépenses de fonctionnement et 39,8% en dépenses d'investissement. Bien que les dépenses de fonctionnement soient majoritaires dans le budget de la Région depuis 2004, le CESER souligne que la Région a décidé en 2015 de soutenir sa politique d'investissement qui est en progression de 4% (+18 M€) par rapport au BP 2014, tout en continuant à maîtriser ses dépenses de fonctionnement qui sont stables (hors remboursement de la dette capital + intérêts).

A – LA POLITIQUE REGIONALE D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET DE FORMATION

LA POLITIQUE EDUCATIVE ET CITOYENNE – LES LYCEES

Le CESER note les efforts conséquents que la Région apporte, depuis plus de dix ans, aux **lycées, en matière d'investissement** (nouveaux lycées et rénovation des anciens) et s'en félicite.

Cependant, s'appuyant sur les études prospectives démographiques qui existent pour Midi-Pyrénées, le CESER continue de s'interroger sur les difficultés que certains établissements pourront rencontrer dans un avenir très proche, particulièrement dans la couronne toulousaine.

Le CESER encourage vivement l'idée que des restructurations et/ou de nouvelles constructions soient envisagées sérieusement, dès à présent, par les acteurs publics concernés afin que la continuité du service public soit garantie aux élèves et à leurs

familles, sur l'ensemble du territoire midi-pyrénéen. De même, le CESER demande des investissements pour une mise en accessibilité rapide des lycées (le délai légal était initialement fixé à 2015) aux personnes à mobilité réduite notamment, pour permettre l'accès à l'éducation de tous de façon à éviter de générer des coûts sociaux plus importants à terme.

Par ailleurs, le CESER considère que, dans le cadre des restructurations des Etablissement Public Locaux d'Enseignement (EPL) existants, il est nécessaire de ne pas dépasser un seuil trop important de nombre d'élèves, de sorte que ces établissements restent à taille humaine et favorisent les bonnes conditions d'intégration et la qualité des apprentissages des élèves, surtout lorsqu'ils arrivent du collège.

Le CESER apprécie également les investissements de la Région en matière **d'équipements et de développement du numérique** dans les lycées, en cohérence avec les évolutions technologiques de notre société.

Le CESER souligne, ensuite, le maintien des **aides de la Région, en direction des familles les plus modestes**, sans aucune baisse, malgré un contexte économique très contraint.

En effet, le CESER est fortement attaché au principe citoyen qu'est la solidarité qui renforce le principe républicain de fraternité ; à ce titre, il est important que l'ensemble des jeunes du territoire puisse étudier dans les mêmes conditions, les meilleures possibles.

Enfin, s'agissant des « actions éducatives novatrices (...) notamment dans le domaine de la prévention du décrochage scolaire », eu égard à l'actualité en la matière² et surtout aux enjeux sociétaux qui en découlent, le CESER, qui, lui aussi, depuis de nombreuses années, s'est engagé pour aider à lutter contre ce phénomène³, souhaiterait avoir plus d'informations sur les dispositifs eux-mêmes (quels établissements ? combien de jeunes ? quelles actions ? quel suivi ? etc.) mais également sur les résultats qu'ils produisent.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

S'agissant des nouvelles compétences transférées aux Régions par la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le CESER voit en ce transfert de compétences l'occasion de créer une nouvelle dynamique en région, sur ces sujets, tant en termes d'orientations politiques que financières. Le CESER se félicite que la Région travaille déjà en collaboration avec les acteurs qui en avaient, auparavant, la compétence stricte car il s'agit de domaines totalement

² Novembre 2014 : lancement du plan national de lutte contre le décrochage scolaire.

³ Octobre 2010 : avis du CESER sur « les sorties sans qualification en Midi-Pyrénées » et un avis en cours sur « les sorties sans diplômes de toutes les filières de l'enseignement supérieur - Regards sur Midi-Pyrénées » (présentation prévue en Avril 2015).

nouveaux pour la Région qui appellent à des actions particulières et rapides, en direction des publics concernés qui sont en situation de grande fragilité.

Le CESER souhaiterait être associé aux futures réflexions qui pourront être engagées sur le sujet.

S'agissant du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation), le CESER se félicite que les Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) soient désormais partie intégrante du « réseau rénové et optimisé support principal du futur SPRO » qui s'inscrira dans une démarche de labellisation « Cité régionale des Métiers ». En effet, l'année dernière, le CESER s'interrogeait sur les missions et le devenir des MCEF, particulièrement après le désengagement de l'Etat dans leurs budgets de fonctionnement.

Le CESER appelle maintenant de ses vœux à une véritable coordination des missions et des supports entre les différents acteurs de l'orientation, particulièrement avec le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), de compétence Education nationale, qui anime et coordonne l'activité des CIO (Centres d'Information et d'Orientation)

Le désengagement de l'Etat est aussi à pointer du doigt dans la participation financière des **Ecoles de la Deuxième Chance**. Le CESER ne peut que regretter cet état de fait qui impacte fortement l'essaimage d'une antenne territoriale de l'école de la deuxième chance, en-dehors de la métropole toulousaine. Le CESER rappelle qu'il s'agit d'un dispositif remarquable qui a su faire ses preuves en termes de remédiation de jeunes complètement sortis du système et qui répondrait à la demande de jeunes des territoires, eux aussi (très) éloignés du système.

S'agissant des formations sanitaires et sociales, le CESER constate que la politique de la Région, dans ces domaines, s'est correctement mise en œuvre. Les neuf diagnostics territoriaux, très complets, élaborés par la Région, ont permis de faire émerger des pistes d'amélioration et notamment faire évoluer les quotas de certaines formations au regard de la demande locale ainsi que d'en implanter d'autres sur les territoires de la région.

S'agissant de l'apprentissage, le CESER constate qu'après une stabilité globale des effectifs ces dernières années, en Midi-Pyrénées, la tendance est désormais à la baisse, plus ou moins forte selon les départements. Cela ne sera pas sans conséquence pour les centres de formation les plus touchés qui seront soumis à de fortes difficultés financières et c'est un véritable cri d'alerte que le CESER relaye aujourd'hui.

Le CESER propose donc de porter une attention particulière sur l'utilisation et la répartition de la ressource financière tirée de la Taxe professionnelle, de manière à ce que les établissements chargés de former les apprentis, disposent des moyens nécessaires pour dispenser une formation de qualité.

Les raisons, expliquant cette baisse des effectifs, sont multiples et diverses mais le CESER tient à en souligner trois :

- La situation économique difficile des entreprises, surtout les PME-TPE ;

- La question de l'image des métiers et de la valorisation de la formation professionnelle et donc de l'apprentissage.

Dans le cadre de la mise en place du SPRO, et notamment de la réorganisation des missions du Carif-Oref en synergie avec l'ONISEP, le CESER encourage vivement les acteurs à repenser et améliorer les actions d'informations et d'aides à l'orientation, notamment en faveur des voies professionnelles et de l'apprentissage. Le CESER considère que ce sont des voies de formation à part entière, qui ont leur légitimité dans la paysage économique et social français, et que l'orientation des jeunes vers ces filières doit être réfléchi et surtout choisie véritablement par eux-mêmes et leurs familles, et non subie.

- Le rôle du maître d'apprentissage qui n'est pas suffisamment valorisé : il est très difficile d'en recruter des nouveaux et il y a surtout une démobilité des anciens.

Dans ce domaine aussi, le CESER note que comme l'Etat a revu à la baisse le montant de la prime compensée aux maîtres d'apprentissage, cela a engendré des incertitudes légitimes concernant le maintien, et surtout le montant de cette prime a participé à la démobilité des maîtres d'apprentissage. Afin de remobiliser les maîtres d'apprentissage, le CESER demande à la Région de redonner au dispositif des primes d'apprentissage un caractère compensatoire et donc incitatif.

Le CESER note, cependant, l'effort de la Région Midi-Pyrénées en matière d'accompagnement des entreprises formatrices et notamment de soutien à la formation pour les maîtres d'apprentissage. En effet, ces actions participent à la valorisation de la fonction mais aussi une reconnaissance de leurs expériences professionnelles.

Enfin, le CESER note positivement les mesures mises en place en faveur des apprentis, particulièrement en matière de mobilité, d'hébergement et de restauration. Ce sont des éléments auxquels le CESER restera attentif, dans le contexte de Réforme territoriale et de réorganisation des Collectivités et de leurs missions car il s'agit là de facteurs déterminants pour nombre de jeunes et de leurs familles lorsqu'ils doivent faire des choix en termes de poursuite d'études.

B – L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le CESER réaffirme, dans ce domaine, son soutien fort à la politique de sites de proximité menée dans le cadre du schéma ESR entre la Région, le Rectorat et la COMUE, considérant qu'elle constitue un levier très important en matière de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les territoires de Midi-Pyrénées.

Le CESER suivra avec attention les démarrages du programme opérationnel 2014-2020 et du CPER 2015-2020 pour ces thématiques spécifiques.

LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le CESER note avec satisfaction la traduction financière dans le BP 2015 des Orientations budgétaires présentées par la Région. **La priorité affichée dans les domaines de la recherche et de l'innovation**, tant par l'Union européenne (RIS3) et le CPER 2015-2020 qui engage l'Etat et la Région, sont parfaitement équilibrés et cohérents, permettant ainsi d'avoir un effet levier maximum avec la Programme opérationnel régional « Midi-Pyrénées Garonne », dont la signature est proche, ce qui **se concrétise par un budget proportionnellement en augmentation par rapport au budget global**.

Cette année 2015 sera marquée par l'affectation du FEDER et du FSE, en priorité aux 10 sites universitaires « de proximité » hors de l'agglomération toulousaine. Le CESER se félicite que la Région ait obtenu de la Commission européenne **l'éligibilité au FEDER des infrastructures immobilières**.

Le CESER apprécie la reconnaissance par la Région du fait que « l'innovation constitue en région un réel atout pour préparer l'avenir et un moteur pour l'économie régionale ».

En ce sens, **la création en décembre 2014 d'une « Agence régionale de développement économique et d'innovation » pour accompagner, en priorité, les PME régionales dans leurs projets d'innovation, de développement, ou de recherche de financement, répond à une demande, de longue date, faite par le CESER⁴ et contribue à une meilleure lisibilité des dispositifs existants**.

L'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation étant intimement liés, le CESER appuie les démarches conjointement menées avec l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées notamment pour la structuration des 10 sites universitaires « de proximité », l'ouverture des plateformes publiques de recherche aux entreprises, le soutien à la mobilité étudiante à l'international, le financement d'allocations de recherche pour les doctorants et les post-doctorants, l'accueil d'équipes d'excellence qui contribue à l'attractivité de Midi-Pyrénées...A noter également la poursuite des opérations relatives au CEA-Tech ainsi qu'à la construction de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) Saint-Exupéry.

Toutefois, on sait que ce sont les TPE et les PME qui ont le plus de difficultés à accéder au transfert de technologie, et à l'innovation.

Ainsi le CESER rappelle les propositions faites dans un récent Avis sur « Le transfert de technologies sur l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées »⁵.

⁴ Avis du 20 octobre 2010 sur « L'innovation en Midi-Pyrénées ».

⁵ Avis du 12 novembre 2014.

Dans les territoires, le CESER préconise qu'une structure existante qui peut, selon le cas, être un site universitaire, un site de recherche finalisée ou une structure territoriale, soit identifiée comme « Plateau de l'innovation », afin de mettre en réseau les acteurs, d'identifier et de clarifier leur rôle. Les appels d'offres pour la valorisation des travaux des laboratoires pourraient être complétés par un répertoire sur le site « innoverenmidipyrenees.com », plus simple d'utilisation par les PME/PMI/TPE.

En matière de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI), le CESER se félicite du transfert de compétence de l'État à la Région, opéré par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche de juillet 2013. Au lieu d'une compétence partagée avec des projets financés sur la base d'Appels à projets conjoints, la Région, devenue chef de file, s'est vue transférer les crédits de l'État, afin de mettre en place un « Pôle territorial de référence ». Cette position de la Région avait été demandée par le CESER, dans son Avis sur « La Culture Scientifique et Technique (CST) en Midi-Pyrénées »⁶ pour « Restructurer l'ensemble des actions soutenues financièrement, devenir le coordonnateur de la CST en région, mettre en place un plan de communication organisant la promotion de la CST auprès des divers publics et des acteurs concernés ». Le CESER pense que ce regroupement de compétences au sein du Conseil Régional favorisera une vision globale régionale.

L'ECONOMIE

Le CESER apprécie que les AP et AE destinées à « l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation, l'économie et l'emploi » aient évolué de façon positive de +15,70% depuis le budget précédent. Cette hausse globale a toutefois des évolutions contrastées : « l'agriculture, l'agroalimentaire » -9,36%, « l'industrie, grands groupes, services aux entreprises » +32,22%, « l'économie touristique et le thermalisme » +11,90%, « l'artisanat, le commerce et les TPE » +1,16%, « l'économie sociale et solidaire, insertion économique » +3,88%.

Le CESER a également été sensible et a perçu une différence d'approche politique entre les différents secteurs dévoilant une politique volontariste stratégique de conquête notamment concernant le développement de « l'économie touristique et le thermalisme » et une politique plus dans la continuité concernant « l'industrie, grands groupes, services aux entreprises », même si nous rappellerons que l'an dernier nous soulignons « la qualité remarquable des outils financiers mis en œuvre qui couvrent l'étendue des différentes étapes de la vie des entreprises industrielles et spécifiquement pour les PME ». Il apparaît ainsi que dans une enveloppe globale identique des choix d'interventions pourraient être opérés pour mieux répondre aux attentes des entreprises et de l'activité économique en général au regard des difficultés rencontrées par les TPE et PME.

⁶ Avis du 6 novembre 2009, p.53.

L'INDUSTRIE, GRANDS GROUPES, SERVICES AUX ENTREPRISES

En préambule, le CESER émet le souhait que cette ligne budgétaire puisse changer d'intitulé si sa destination budgétaire ne reflète pas sa réalité. Le CESER se demande dans quelle mesure les grands groupes bénéficient de cette ligne budgétaire ?

Si le CESER sait que les interventions financières de la Région sont encadrées par de nombreux critères quantitatifs et qualitatifs, économiques, sociaux et environnementaux, il n'en demeure pas moins que nous avons été surpris qu'aucune référence ne soit faite au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) dans la présentation du budget économique, qui assurément va guider les entreprises vers des évolutions en termes d'économie d'énergie et de restriction des pollutions.

En terme de vision stratégique, le CESER, qui soutient la politique de déploiement et d'abondement Régional du plan national « usine du futur » et notamment de la robotisation, se questionne sur la prise en considération de l'impact sur l'emploi et les conditions de travail, dans la mesure où une meilleure compétitivité est recherchée notamment par une meilleure efficacité de production et par une réduction des charges en particulier salariales. Si aujourd'hui les entreprises qui ont recours à la robotisation, dans le cadre d'un projet de développement, peuvent embaucher, quels seraient les dispositifs régionaux qui pourraient permettre de se prémunir d'une tendance à terme destructrice d'emplois ?

Le CESER souhaite rappeler son attachement à la conception d'outils et de mesures adaptés aux contraintes et difficultés des entreprises. Conscient de la relation permanente de la Région avec les acteurs économiques, nous souhaitons néanmoins souligner la nécessité de mettre en place des processus et organisations qui permettront à tous les acteurs de pouvoir collaborer à l'évolution des politiques qui les concernent. Il serait certainement nécessaire de conforter la place des PME, des consulaires et de la société civile organisée au sein de la nouvelle agence de développement MPEI, et à la suite de « l'étude ex-ante des instruments d'ingénierie financière »⁷ prévue cette année, d'imaginer un processus participatif d'évolution des politiques économiques pour tous les secteurs d'activités au delà du Club d'analyse économique DRIME plus particulièrement orienté aéronautique.

De plus, le CESER se questionne à la vue des nouvelles compétences économiques qui seront dévolues aux métropoles, communautés de communes, PNR et zones d'emplois sur le contenu du contrat unique et des moyens qui seront affectés à la convergence des outils et des politiques économiques, la métropole de Toulouse concentrant près de la moitié du PIB régional.

L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET LE THERMALISME

Le CESER, particulièrement attaché à la reconnaissance et au développement de l'activité économique du tourisme et du thermalisme⁸, souhaite féliciter la clarté des enjeux, de la politique et des ambitions portées à ce secteur d'activité d'avenir pour notre région. En effet, les mesures présentées corroborent les préconisations de notre Avis concernant le développement d'une offre touristique de qualité (accueil de qualité, valoriser le patrimoine régional, redynamiser le tourisme social) et organiser la filière touristique (Elaborer un schéma régional et mutualiser les compétences et les

⁷ Rapport de présentation version 1 – p15 – Financement des entreprises

⁸ Avis du CESER « L'Economie touristique en Midi-Pyrénées » - 24/10/13

moyens). Il est heureux de constater que si ce sont parfois des modes d'interventions différents de ceux proposés par le CESER, nous nous rejoignons sur les actions à mettre en œuvre. Nous soulignerons néanmoins qu'il est nécessaire que tous les acteurs soient pris en considération dans tous les plans et projets, outre les acteurs économiques, les habitants doivent être parties prenantes des évolutions de leurs territoires non seulement pour que les projets soient le mieux adaptés à leurs lieux de vie, mais également pour que les habitants puissent réaliser et intégrer la valeur et les enjeux du développement touristique pour leur territoire.

L'ARTISANAT, LE COMMERCE ET LES TPE

Le CESER a pu noter un certain fatalisme face à l'efficacité des politiques permettant de modérer l'attraction économique de la métropole par rapport au reste du territoire et la fuite de l'activité économique des centres bourgs, même si de nouvelles mesures devraient entrer en vigueur prochainement comme l'aide à l'embauche de « managers centre ville ».

La compréhension des enjeux, des ressources et des leviers qui permettraient de développer l'économie de proximité revêt ainsi un défi majeur pour les territoires hors métropole. Le CESER prépare une autosaisine sur l'économie de proximité pour laquelle la Région sera sollicitée concernant les écueils qu'elle rencontre dans ses interventions afin de pouvoir présenter son étude à l'automne 2015.

L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE

Le CESER constate la baisse permanente des AP/AE allouées à « l'agriculture et l'agroalimentaire » -9,36% de 2014 à 2015, -31,82% de 2008 à 2015. Le seul fait que des fonds importants devraient bénéficier à ce secteur par l'intermédiaire de l'enveloppe financière du fonds FEADER ne peut être satisfaisant. En effet, certains domaines ne seront pas « compensés » notamment le soutien à l'agriculture Bio, dont le budget régional est en baisse, qui ne pourra pas être soutenu au niveau de l'intention politique affichée régionalement. La formation des jeunes agriculteurs doit également pouvoir continuer à être soutenue. Les agriculteurs souhaitent également souligner la difficulté à comprendre et à accéder aux fonds FEADER pour lesquels l'organisation devrait être éclaircie dans un souci de proximité aux bénéficiaires.

Le CESER regrette également ne pas avoir de visibilité sur l'ancienne ligne budgétaire de « solidarité agriculture Tiers monde » qui semble avoir complètement disparue. Ce budget pourrait être un levier majeur de développement pour quelques territoires délimités pour une autonomisation plus rapide de leurs ressources alimentaires et représenterait un affichage politique concernant les enjeux défavorables liés aux échanges mondiaux agricoles pour ces pays.

Le CESER souligne l'importance de la valorisation locale des bois de Midi-Pyrénées, génératrice de valeurs et d'emplois. Nous remarquons particulièrement la prise en considération de la filière bois dans la politique régionale par la reconduction du soutien financier à Midi Pyrénées Bois, la prorogation du Fonds Régional Carbone, une stratégie cohérente autour de quatre axes qui couvrent bien les problématiques du bois

en Midi-Pyrénées avec notamment une aide à l'investissement et à l'appui aux plans de développement de massifs.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, L'INSERTION ÉCONOMIQUE

S'agissant de l'économie sociale et solidaire, le CESER souligne, avec l'augmentation du budget consacré, la volonté régionale de dynamiser le secteur et surtout de le rendre plus solide et donc plus durable, notamment en termes d'emplois. Toutefois, pour le CESER, le budget de l'ESS est loin de représenter une proportion légitime des engagements en faveur de l'économie, au regard du poids économique de ce secteur qui concentre près de 12% de l'emploi régional.

Le CESER sait que les entreprises de l'ESS peuvent également accéder aux autres mesures de l'action économique dite « classique ». Cependant, si ce volume doit être relativisé, il n'en demeure pas moins qu'au delà de l'aspect économique, le rôle de cohésion sociale que porte l'Économie Sociale et Solidaire dans ses valeurs mais aussi par ses domaines d'interventions associatives doit être considéré comme permettant de maintenir et développer la vie dans les territoires. Il est en effet souvent attendu d'une intervention dans le domaine économique un retour en termes d'emplois mais au delà de cet aspect, l'ESS est également un amortisseur face aux crises et difficultés économiques.

Enfin, le CESER rappelle que le soutien aux têtes de réseaux ne doit pas se limiter à l'incubateur régional d'innovation sociale. De nombreux projets se montent en-dehors de l'incubateur et il est important de ne pas les oublier.

C – LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi MAPAM de janvier 2014 confère à la Région le rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable, de protection de la biodiversité, et d'énergie-air-climat.

La Région Midi-Pyrénées, en avance depuis bien longtemps en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables, indique clairement que **20% de la totalité de l'enveloppe régionale du FEDER sera mobilisée en faveur de la Transition énergétique.**

Le CESER qui dans son Avis « Pour une contribution de Midi-Pyrénées à la transition énergétique »⁹ « demandait à la Région de mettre en œuvre une politique régionale forte pour la création d'une véritable filière industrielle dédiée aux énergies renouvelables », avec six propositions à la clé, **est très satisfait de voir le regroupement de plusieurs actions ponctuelles en une réelle politique globale.**

⁹ Avis du 24 octobre 2013.

La transformation de l'association de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) en une Société Publique Locale (SPL), dénommée « ARPE-Agence régionale du développement durable », permet à la Région de disposer d'une capacité de contractualisation sur ses priorités. L'une d'elles est la création d'un Centre régional de ressources dédié pour la méthanisation, chargé en particulier d'orienter les porteurs de projets, de prolonger les animations menées en partenariat par la Région dans les territoires et de suivre techniquement les réalisations pour mutualiser les retours d'expériences.

De même, le Plan Midi-Pyrénées énergies 2011-2020 se poursuit pour 2015, avec une nette augmentation de la demande et du BP 2015 pour l'éco-chèque logement destiné à la rénovation énergétique de l'habitat privé, et avec un complément de FEDER pour l'habitat social, le maintien du Fonds Régional Carbone complété par l'appel à projets « forêts puits de carbone ».

Le CESER propose qu'une évaluation de la qualité des travaux de rénovation soit effectuée par un organisme agréé, afin de mesurer l'efficacité énergétique du dispositif éco-chèque.

Dans ce cadre, le BP 2015 accompagné du FEDER comme indiqué ci-dessus, prévoit un Axe spécifique afin de « **développer les énergies renouvelables** ».

Il regroupe : les dispositifs de subventions directes (notamment pour le bois énergie, la méthanisation, avec une filière biogaz en création, la géothermie...), les prêts bonifiés de la BEI, une augmentation de 2M€ de participation dans la SAS **Midi-Pyrénées Energies Investissements**, et la sensibilisation des divers publics pour la transition écologique.

Comme indiqué plus haut, le CESER renouvelle sa satisfaction vis-à-vis d'une politique à la fois globale et très concrète en la matière, d'autant que les projets d'énergies renouvelables sont très complexes à monter et à réaliser.

L'ENVIRONNEMENT

S'agissant de la politique de l'environnement, le CESER prend tout d'abord acte d'une redéfinition d'ensemble de l'action régionale dont il espère qu'elle sera porteuse d'une pertinence et d'une efficacité accrue.

Dans l'immédiat, il craint néanmoins que les orientations retenues n'excluent nombre de « petits » acteurs locaux, porteurs de projet, qui, de fait, sont appelés à engager des processus de fédération et à participer à des appels à projet pour lesquels ils ne sont pas nécessairement outillés. Cette crainte est d'autant plus grande que la Région ne prévoit pas de se doter des moyens d'animation et d'accompagnement qui leur permettraient de faire face.

Afin de ne pas mettre inutilement en danger des structures qui font la richesse de Midi-Pyrénées, le CESER invite donc la Région à prévoir les moyens d'accompagnement nécessaires pour aider ces structures dans la transition qui s'impose à elles. La mutualisation souhaitable de certains moyens ne saurait en effet se traduire par un appauvrissement du partenariat régional et, singulièrement du tissu associatif sur lequel repose une bonne part de l'action régionale.

Le CESER engage par ailleurs la Région à dépasser une action « inondations » pour l'heure limitée à des réparations d'urgence, pour inscrire ses interventions dans une logique de prévention et de long terme. De ce point de vue, il se félicite donc de relever que la Région est prête à contribuer à des travaux de prévention des inondations dans le cadre de son soutien aux démarches concertées de gestion de l'eau.

LA POLITIQUE REGIONALE DES TRANSPORTS

Pour ce qui est de la politique régionale des transports, le CESER relève en premier lieu une baisse significative des prévisions budgétaires pour 2015 par rapport à 2014, tout particulièrement en ce qui concerne les AP ou AE. Il espère que cette baisse liée à la fin de programmes d'investissement importants (Plan Rail, renouvellement du parc de matériel roulant) ne soit que transitoire, dans l'attente des indispensables nouveaux programmes d'investissements qui devront être menés pour maintenir un bon niveau de service.

A cet égard, le CESER qui constate la grande disparité interrégionale des réseaux, des équipements, des matériels roulants, voire des systèmes tarifaires, doute que la création de la nouvelle Région annoncée entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon puisse, dans ce domaine, être source d'économies avant longtemps.

Dans l'immédiat, le CESER constate en tout cas avec regret la fermeture de la ligne ferroviaire Montrejeau-Luchon faute d'entretien et s'inquiète des risques qui semblent peser sur d'autres lignes de la région : Revel-Castelnaudary, Rodez-Millau et Agen-Auch. Il appelle donc urgemment RFF et l'Etat à assumer leurs responsabilités de remise à niveau de ces lignes.

Sur toutes les lignes, le CESER tient par ailleurs à souligner l'importance, voire le caractère déterminant pour l'usage du train, de l'amélioration des accès aux gares et du stationnement à leurs abords.

Le CESER invite en outre la Région à rechercher et à soutenir des formes de promotion des « modes doux » plus adaptées aux espaces ruraux.

S'agissant de transports collectifs, le CESER se félicite enfin de la démarche que la Région a engagée pour mettre en œuvre une tarification commune à l'ensemble des

Autorités Organisatrices de Transports (AOT) de Midi-Pyrénées. Il espère fortement que cette démarche aboutira enfin.

En matière d'infrastructures routières, le CESER dénonce à nouveau le retard croissant pris par les investissements prévus dans le cadre du PDMI du fait de l'incapacité de l'Etat à faire face à ses engagements financiers. Outre le report sine die d'opérations déterminantes pour la bonne desserte de certaines parties du territoire régional, ce retard a aussi des conséquences très négatives pour l'emploi dans le secteur des travaux publics. Compte tenu des difficultés économiques actuelles, le CESER qui constate que la situation financière de la Région lui permettrait sans trop de problèmes d'augmenter son niveau d'investissement, invite donc la Région à faire l'avance des financements nécessaires, pour le moins à concurrence de ses engagements initiaux dans le PDMI.

Enfin, le CESER tient à réaffirmer son opposition à la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

D – L'AMENAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, L'EFFORT DE SOLIDARITE

L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

En ce qui concerne les **nouvelles politiques territoriales de la Région**, le CESER prend acte avec satisfaction de la volonté de la Région de rationaliser ses soutiens aux projets de territoire. A cet égard, il se félicite tout particulièrement de l'affirmation des zones d'emplois comme territoires de référence des prochaines contractualisations. De fait, le CESER affirme de longue date qu'en raison de sa capacité à assurer la solidarité entre territoires urbains et ruraux, à qualifier un territoire pour prendre en compte les enjeux liés à l'emploi, à l'évolution des services publics et à l'aménagement de l'espace, pour la Région, la référence aux zones doit rester fondamentale.

Cela étant, le CESER qui constate que la Région envisage de contractualiser avec de multiples catégories de territoires (Métropole toulousaine, Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, PNR, PETR) craint que la multiplication des contrats sur une même zone d'emploi ne facilite guère l'émergence d'une stratégie de développement partagée et se traduise in fine par la juxtaposition de projets largement indépendants. Il invite donc la Région à conditionner ses engagements à la démonstration d'un partenariat local effectif sous forme de conventions de coopération et de projets communs.

Plus globalement, le CESER apprécie l'affirmation d'une volonté d'adaptation de l'action de la Région à la situation particulière de chaque territoire, notamment de l'effort fiscal et de la capacité financière des collectivités concernées.

Le CESER relève enfin, pour le regretter, que ni le fonctionnement ni même l'existence des Conseils de Développement ne sont évoqués. Il invite en tout cas la Région à

poursuivre, voire à renforcer, son action pour en promouvoir l'existence dans chacun des territoires de contractualisation et faciliter leur activité.

LES POLITIQUES REGIONALES DE SOLIDARITE

Concernant **l'organisation territoriale de la santé**, le CESER estime que les Régions sont tout à fait légitimes pour s'en préoccuper car elle soulève des enjeux en termes d'aménagement du territoire. Les actions visant à lutter contre le risque de désertification médicale sont par exemple des initiatives que le CESER continue à approuver, malgré le fait qu'il ne s'agisse pas de compétences directes.

Le CESER note la révision des mesures qui visaient à inciter les étudiants en médecine à effectuer des stages dans les zones sous-dotées. Il est apparu que ces mesures n'atteignaient pas leur cible et qu'elles faisaient désormais parfois doublons avec les actions mises en œuvre par la loi HPST et le pacte territorial de santé notamment.

Concernant les **maisons de santé pluridisciplinaires**, qui sont au nombre de 52 aujourd'hui, le CESER rappelle qu'il est convaincu que s'il s'agit de l'une des solutions à examiner pour réduire le risque de désertification médicale, cela ne peut pas constituer la seule et unique solution.

Le CESER approuve totalement le projet **de mener une évaluation de ces projets** qui a été présenté par les services de la Région afin d'identifier notamment si ces projets ont permis d'attirer de nouveaux professionnels de santé sur le territoire ou si leur implantation est pertinente.

Le CESER est par ailleurs favorable à **l'élargissement de la réflexion pour déterminer quels autres types de structures pourraient apporter des réponses à ces zones sous-dotées**.

Dans cette optique, la Région accompagne des projets de **Centres de santé**. Ces structures, qui proposent un autre modèle d'installation, de rémunération (les professionnels de santé y sont salariés), sont de plus en phase avec les attentes exprimées par les nouvelles générations de médecins.

Toutefois, les centres de santé existants rencontrent actuellement des obstacles pour se développer, en particulier des difficultés financières importantes. Le CESER considère que la résolution de cette difficulté réside peut-être dans l'élaboration de « structures mixtes », dans lesquelles les professionnels de santé seraient en partie salariés et en partie libéraux. Il est en tout cas favorable à la mise en place d'une concertation entre les différents acteurs pour imaginer ensemble de nouvelles solutions.

Pour répondre au besoin de sécurisation exprimé par les professionnels de santé, il pourrait être envisagé de systématiser l'adossement de ces structures à des établissements de santé.

Le CESER estime que la réussite de tels projets, centres de santé en particulier, nécessite que la dynamique vienne des collectivités, des décideurs. En effet, le

modèle étant pour l'instant déficitaire, la mise en marche d'une démarche locale est rendue compliquée.

Enfin, il est à noter que le soutien de la Région (direct ou indirect via le FEDER) aux centres de santé ou maisons pluridisciplinaires, ne concerne que le milieu rural. Or, il y a bien un enjeu à inciter les professionnels de santé à venir et / ou se maintenir dans les zones urbaines dites « sensibles ». Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité, au nom du principe d'égalité entre les territoires, d'élargir ou d'ajuster ses critères orientant les décisions de soutenir les maisons de santé pluridisciplinaires ou les centres de santé, afin de couvrir les besoins des quartiers prioritaires. Il s'agit d'anticiper pour prévenir la désertification médicale dans les quartiers prioritaires.

Enfin, le CESER salue le rôle joué en **matière de santé publique** par le travail d'études et d'expertise que la Région permet via par exemple les lignes consacrées à la prévention dans le Plan Cancer. Le travail réalisé avec l'Observatoire Régional de Santé sur l'impact des pesticides sur la santé des agriculteurs lui semble ainsi particulièrement intéressant.

Le CESER reste par ailleurs favorable au soutien au projet de développement de la « e-santé » et, plus largement, des procédés de téléassistance – qui se développent notamment pour adapter les logements – qui peuvent favoriser la sécurisation de la prise en charge des habitants des zones isolées, en rappelant que ces solutions ne peuvent fonctionner qu'en complément d'une assistance humaine et non en remplacement de celle-ci.

L'enjeu dans le domaine est celui de la transversalité, de l'amélioration de la collaboration entre les acteurs, professionnels de la santé, du logement, des services à la personne, entreprises qui développent l'e-santé, etc.

Concernant le **handicap**, le CESER est satisfait de l'annualisation du Prix Handi-entreprises qui permet de donner une meilleure visibilité à des entreprises vertueuses sur le plan de l'inclusion de personnes en situation de handicap. Il relève tout l'intérêt de primer également les entreprises de moins de 20 salariés (non soumises à l'obligation d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap et donc peu aidées).

Concernant la formation professionnelle, le CESER apprécie de l'amélioration de l'accessibilité aux formations de droit commun pour les personnes en situation de handicap, comme de l'augmentation des stagiaires dans les dispositifs spécifiques. Il attire cependant l'attention sur les difficultés financières qui peuvent empêcher les personnes en situation de handicap d'accéder à des formations de longue durée à temps partiel, car les baisses de revenus occasionnées peuvent être intenable.

Il encourage par ailleurs à rester vigilant quant à la pertinence et à la qualité des formations élaborées en direction des personnes en situation de handicap par les organismes spécialisés.

Dans le domaine de l'accessibilité des transports, il reste beaucoup à faire. Le CESER déplore la remise en cause des financements pour la mise en accessibilité des quais des gares routières et ferroviaires.

Enfin, le CESER apprécie de la relance des activités du Conseil Consultatif régional des personnes en situation de handicap, par le biais notamment de groupes de travail thématiques.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le CESER note avec satisfaction la priorité que la Région entend accorder à **l'aménagement numérique du territoire régional** dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ainsi que l'annonce de l'accompagnement financier, en 2015, des premiers projets départementaux de déploiement du Très Haut Débit. Le CESER est en effet convaincu qu'il s'agit là d'une problématique essentielle pour l'aménagement et le développement futur de Midi-Pyrénées, qui, mal prise en compte, peut être cause de fracture à la fois sociale et territoriale. Pour les années à venir, le défi est donc bien d'équiper au plus vite l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées pour permettre l'accès de tous aux réseaux de communication à Très Haut Débit.

Comme il a déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, le CESER appelle donc le Conseil Régional à accroître significativement ses engagements financiers, en partenariat avec les départements, afin d'accélérer la réalisation des réseaux utiles pour la compétitivité et l'attractivité des territoires en Midi-Pyrénées. Dans cette perspective, il invite d'ailleurs la Région à jouer pleinement son rôle de coordonnateur, notamment pour éviter les effets « frontières » entre départements et/ou entre réseaux, voire un rôle de correcteur d'inégalités, par un soutien privilégié aux territoires de faible densité de population et d'activités, délaissés par les initiatives privées.

LA CULTURE

Le BP 2015 marque une baisse des sommes consacrées à la politique culturelle de la Région. Le CESER a bien noté que cette baisse est en partie le résultat de l'achèvement de certains dispositifs (notamment les projets culturels de territoire) et de certains éléments de contexte (mise en place de nouvelles équipes municipales notamment).

Le CESER tient cependant à rappeler que la culture est essentielle dans une société, pour favoriser le vivre-ensemble : la culture n'est pas un simple supplément d'âme, elle doit donc être prise au sérieux dans le cadre des débats actuels.

Par ailleurs, dans l'Avis « Culture et lien social », le CESER démontre comment de nombreux acteurs culturels et socio-culturels mènent des actions pertinentes, allant dans le sens des droits culturels. Il estime que cette notion peut être fertile pour sélectionner les actions et les structures culturelles et socio-culturelles à soutenir. Le

CESER approuve notamment les aides que la Région attribue aux structures d'éducation populaire, qu'il a identifiées comme une voie possible pour mettre en œuvre les droits culturels.

Le cadre dans lequel le Conseil Régional a élaboré sa politique en faveur de la langue et de la culture occitanes s'inscrit également dans cette approche.

Le CESER encourage notamment à la rédaction d'une Charte des Valeurs partagées, qui serait le socle commun des actions culturelles faisant lien social. Rédigée collectivement par l'ensemble des acteurs, elle permettrait d'échanger et de partager leurs visions du monde.

Le CESER, ayant conscience du contexte budgétaire très contraint, ne prône pas une augmentation des moyens alloués mais bien une redistribution en fonction de cette nouvelle grille de lecture qu'il détaille dans cet Avis. Il propose notamment que soit insérée une clause « lien social » dans le soutien de la Région aux structures culturelles et aux festivals, pour la passation des marchés publics.

Le CESER salue le maintien du soutien aux festivals décidé par la Région. Cependant, il s'inquiète de la disparition de certains festivals, annoncée ces derniers mois, tel le Festival « Alors chante » de Montauban. Les festivals sont une des voies pour créer du lien social sur un territoire au moyen d'une offre culturelle.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DU SPORT ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le CESER souligne la politique volontariste de la Région **en faveur du sport** et plus globalement des activités sportives et culturelles qui recouvrent des enjeux divers - économiques, sociaux, éducatifs, par exemple – et participent au rayonnement de la région.

Le CESER relève plus particulièrement des aides telles que le fonds régional d'équipements sportifs des lycées mais aussi celui en direction des petits clubs, le fonds régional d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap ainsi que les aides aux grandes manifestations sportives et les aides individuelles aux athlètes qui contribuent, non seulement, au développement et à la promotion des pratiques sportives, mais aussi et surtout à leur démocratisation.

Toutefois, malgré un soutien constant de la Région aux différentes ligues, depuis de nombreuses années, le CESER tient à attirer l'attention de celle-ci sur les inquiétudes, voire les difficultés, que peuvent rencontrer les représentants des mouvements sportifs en région.

L'inquiétude porte sur les moyens de continuer à perpétuer leur mission d'intérêt général, malgré l'engagement fort de nombreux bénévoles dans leurs structures, alors même qu'ils éprouvent déjà les plus grandes difficultés à assurer leur activité. Celles-ci sont de deux ordres :

- d'une part, la baisse constante des subventions publiques – Etat et Collectivités locales, qui connaissent eux aussi un resserrement de leurs moyens ;
- d'autre part, la difficulté à pérenniser les emplois aidés du mouvement associatif sportif (emploi d'avenir, service civique, etc.).

C'est pourquoi le CESER regrette le relâchement de l'engagement de la Région en matière d'emplois d'avenir dans le secteur associatif et notamment la disparition du dispositif d'accompagnement « Objectif pérennisation », eu égard au rôle de ce secteur dans notre société. Le CESER soutenait ce dispositif d'appui car il tenait compte des difficultés rencontrées par les associations et allait contribuer au développement de l'emploi, à la qualification des jeunes et, en conséquence, à l'amélioration de la qualité du service rendu par les associations.

Pour autant, le CESER note aussi la création d'un nouveau dispositif « le centre de ressource des groupements d'employeurs associatifs », qui reste encore à être défini et affiné par la Région, mais qui, en substance, répondrait aux attentes de nombreuses associations locales, notamment sur la question de l'emploi comme développé précédemment. Le CESER se positionne en faveur du développement des relations partenariales de qualité et complémentaires entre les différents employeurs et avec les collectivités territoriales et restera attentif aux conditions de sa mise en application.

E - LA PROSPECTIVE ET L'EVALUATION

Le CESER souligne l'effort budgétaire porté sur la « Prospective, l'évaluation et la performance » tant en Autorisations de programme/Autorisations d'engagement qu'en Crédits de paiement, avec respectivement une augmentation de 330% et de 90%.

Le CESER note la volonté de la Région du « *besoin d'éclairage permanent sur son territoire et sur les politiques qu'elle met en œuvre afin de vérifier la pertinence de celles-ci* ».

Il rappelle qu'il partage ce besoin depuis de nombreuses années et qu'il est toujours dans l'attente des présentations annuelles des programmes d'étude et d'évaluation ainsi que de leurs résultats.

En effet, sa dernière demande lors de l'observation du BP 2014, d'avoir connaissance des dispositifs que la Région annonçait déployer dans ce domaine n'a pas eu de réponse positive.

A l'aube de nouveaux transferts de compétences, le CESER regrette que malgré ses demandes répétées du besoin de réaliser une évaluation qualitative de l'exercice des dernières compétences transférées à la Région, ces études n'aient pas été réalisées et/ou portées à sa connaissance. Jusqu'à présent, la Région n'avait exposé que l'évaluation financière.

Alors que le nouvel Acte de décentralisation est en cours avec le rapprochement des Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ainsi que les très probables transferts

de compétences, le CESER s'étonne que le BP 2015 ne fasse pas apparaître d'actions visant à préparer et accompagner ces évolutions.

Il souhaite en être informé et aussi associé, dès que la décision sera actée. Il rappelle qu'il a déjà contribué à une première analyse relative au débat sur la délimitation des régions¹⁰ et va s'exprimer sur la nouvelle organisation territoriale de la France et la place du niveau régional.

F – LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION

Pour l'année 2015, le CESER observe que la Région continue de maîtriser les dépenses de fonctionnement de l'institution avec une baisse des dépenses de l'administration générale de 6,4%, consécutives à la baisse de 4,16% du BP 2014.

Les dépenses de personnels sont aussi maîtrisées et ne progressent que de 1,6% principalement sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Toutefois en matière de dépenses de personnel, le CESER s'interroge sur la baisse significative de 16,8% des dépenses liées à la formation du personnel, déplacement et action sociale.

Concernant la gestion de la dette, le CESER souligne la gestion dynamique et active de la Région en la matière qui lui permet d'avoir une annuité et un encours de la dette par habitant parmi les plus faibles des Régions, de bénéficier de taux extrêmement attractifs et d'une capacité de désendettement importante.

L'annuité de la dette en 2015 devrait être de 18,9 M€ et progresse sous l'effet d'un remboursement en capital plus important par rapport à 2014 (17,3 M€ contre 13,5 M€), pour un montant d'intérêts à rembourser identique.

¹⁰ 1ère contribution de la section Prospective du CESER Midi-Pyrénées au débat relatif à la délimitation des régions – septembre 2014

III - CONCLUSION

Le Budget primitif 2015 est le dernier de la Région Midi-Pyrénées qui devrait se rapprocher à la fin 2015 avec la Région Languedoc-Roussillon, créant ainsi une nouvelle région de près de 5,6 M d'habitants répartis sur 72 700 km² et comprenant 13 départements.

Dans les politiques que la Région souhaite mettre en œuvre, le BP 2015 est proche des engagements pris en 2014, avec un volume global du budget sensiblement identique, avec toutefois le choix d'augmenter légèrement ses investissements. Le BP 2015 est un budget que le CESER qualifie comme un budget de continuité.

Le BP 2015 aurait pu être un budget de fin de mandature qui est caractérisé par une baisse d'autorisations de programmes et une hausse des crédits de paiement tant en fonctionnement qu'en investissement afin de réaliser le maximum de politiques prudemment engagées. Le BP 2015 aurait pu être aussi un budget plus prudent, en attente de la réorganisation territoriale et des futurs transferts de compétences.

Le CESER note que la Région devrait réaliser ses politiques avec une baisse continue des dotations de l'Etat, un recours à l'autofinancement toujours important et un recours à l'emprunt mesuré.

La baisse des dotations d'Etat à destination des Collectivités fait peser des incertitudes sur la continuité de certaines de leurs politiques publiques, encore plus pour une Collectivité comme la Région qui n'a pas de pouvoir fiscal.

Pour le CESER, le nouvel Acte de décentralisation doit être accompagné par une profonde réforme fiscale qui devra donner des moyens dynamiques et adaptables aux Collectivités en lien avec leurs compétences. Au-delà, de la nécessaire péréquation que doit garantir l'Etat, les moyens financiers ne peuvent plus provenir majoritairement de l'Etat sous forme de dotations, dont les évolutions actuelles vont en sens inverse des besoins financiers pour assurer les compétences.

En l'absence de nouvelles ressources fiscales et du fait de la baisse annoncée des dotations de l'Etat jusqu'en 2017, le CESER redoute que la Région se désengage d'interventions qui ne rentrent pas dans son champ de compétences, remettant ainsi en cause la viabilité de structures bénéficiant jusqu'alors des aides régionales.

Le CESER aurait souhaité voir apparaître un dynamisme plus marqué dans des investissements structurants en particulier ceux pour lesquels les cofinancements des autres Collectivités et de l'Etat font défaut et qui répondent à de réels besoins sur le territoire. L'excellente situation financière de la Région le lui permet et un recours un peu plus important différencié pour les réaliser ne devrait pas mettre la Région en difficulté financière.

Dans cette année 2015, au cours de laquelle la Région devrait exercer pleinement son rôle d'autorité de gestion des fonds européens 2014-2020 (FSE, FEDER, FEADER), participer au CPER 2015-2020, anciennement CPER 2014-2020, le CESER sera attentif

aux Décisions modificatives qui interviendront et qui traduiront budgétairement la mise en place de ces deux contrats.

L'année 2015 va donc être l'année de transition avec la création de la nouvelle Région unifiant Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Le CESER invite la Région Midi-Pyrénées à se rapprocher de la Région Languedoc-Roussillon afin de travailler à cette construction et de se donner des moyens nécessaires à la conduite de ce projet de nouvelle entité régionale, dès le vote de la loi relative à « la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ». Ce travail commun a déjà été mis en place dans d'autres Régions depuis plusieurs mois, et le CESER regrette que ce ne soit pas le cas jusqu'à présent entre les deux Régions. Il ne voit pas dans le BP 2015, l'inscription d'études concourant à la création de la nouvelle Région.

Le CESER, représentant la société civile organisée demande à être associé aux travaux visant à la création de la nouvelle Région, lors des phases d'état des lieux et de diagnostics du nouveau périmètre géographique et des politiques publiques menées par les Régions.

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{ER} COLLEGE

« Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées »

M. Serge CRABIE pour le 1^{er} Collège
M. Gérard RAMOND pour la CGPME

2^{EME} COLLEGE

« Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés »

M. Alain GIACOMEL pour les Groupes C.G.T./F.S.U.
Mme Marie-Christine ALBARET pour les Groupes CFDT/UNSA/CFE-CGC
M. Jean-Marie BEZ pour le Groupe C.G.T.F.O.
M. Gérard CASSAGNE pour le Groupe C.F.T.C.
M. Christian TERRANCLE pour le Groupe SOLIDAIRES

3^{EME} COLLEGE

« Représentants des organismes et des associations
qui participent à la vie collective de la Région »

M. Dominique MICHEZ pour le Groupe « Santé-Cohésion Sociale »
Mme Karine SAINT-HILAIRE pour le Groupe ASSOCIATIONS

4^{EME} COLLEGE

« Personnalités qualifiées »

Mme Malika BAADOUD pour le 4^{ème} Collège

Suffrages exprimés : 101

Pour : 99
Contre : 0
Abstentions : 2

L'Avis a été adopté

CONTRIBUTION DU 1^{ER} COLLEGE

Présentée par Monsieur Serge CRABIE

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Sur demande de mes collègues conseillers du collège 1, il me revient d'intervenir pour commenter le Budget Primitif 2015 de la Région Midi-Pyrénées.

En 1^{er} lieu, l'examen de ce budget nous amène à considérer qu'il s'agit, comme annoncé, d'un budget de transition dans l'attente du rapprochement au 01/01/2016 avec la Région Languedoc-Roussillon. Il n'en demeure pas moins que le Budget Primitif est le véritable tableau de bord qui oriente la politique et donc l'action de la Région dans ses domaines de compétences. L'analyse de ce budget de transition pourrait traduire un certain manque d'ambition, ce qui serait dommageable au regard des enjeux qui se présentent à nous. A titre d'exemple, je relève l'absence d'orientations politiques fortes en matière d'apprentissage, qui pourtant est reconnu comme une cause nationale par le Gouvernement.

De même que l'on peut constater une grande prudence dans l'élaboration de ce budget qui ne prend pas en compte des évolutions législatives majeures (concernant à titre d'exemple, le financement de l'apprentissage). Qu'il n'y ait pas de projection budgétaire interroge quant à la possibilité de piloter la politique et donc les actions dans ces domaines, qui constituent faut-il le rappeler, les champs de compétences incontournables de l'instance régionale.

Au-delà de ces considérations générales sur le Budget Primitif de la Région, je vais maintenant mettre en évidence les points qui méritent un éclairage particulier, au regard de leur importance pour nos entreprises et pour l'emploi.

L'accroissement significatif des ressources régionales tirées de la nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage (dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage) doit donner des moyens supplémentaires pour développer l'apprentissage sur le plan régional, un mode de formation adapté aux besoins et attentes des entreprises, en terme de qualification professionnelle et de renouvellement du tissu économique. Étant précisé que cette réforme va se traduire par une baisse de taxe d'apprentissage au profit des CFA, qui ne bénéficieront désormais que du quota de la taxe d'apprentissage, nous devons donc porter une attention particulière à l'utilisation et donc la répartition de cette manne financière, de manière à ce que les établissements chargés de former les apprentis, puissent le faire en disposant des moyens nécessaires à un apprentissage de qualité. La région ayant cette compétence, devra veiller au bon usage de cette ressource, dans une période que nous savons tous difficile pour les centres de formation d'apprentis.

Concernant la réforme du financement des primes aux maîtres d'apprentissage, celle-ci n'est pas prise en considération dans ce budget, car nous n'avons « pas de recul suffisant pour en estimer le coût ». Pour autant, ce dispositif a un impact très important pour promouvoir l'apprentissage auprès des entreprises, qui subissent une conjoncture défavorable, une baisse donc des primes d'apprentissage et vivent très mal sur le terrain ce manque de reconnaissance de leur contribution en tant que maître d'apprentissage. Pour illustrer mon propos, jusqu'à l'an dernier, les maîtres d'apprentissage bénéficiaient d'une compensation de la part du Conseil Régional de Midi-Pyrénées à travers une reconnaissance financière représentant jusqu'à 3965 € sur 2 ans, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise. Aujourd'hui, seules les entreprises de moins de 11 salariés peuvent bénéficier d'une prime du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et pour un montant maximum de 2000€ sur 2 ans.

Les mesures décidées par l'Etat, annoncées lors de la journée nationale de mobilisation pour l'apprentissage du 19 septembre 2014, permettent une aide supplémentaire de 1 000 € dans le cadre de l'embauche d'un nouvel apprenti.

Afin de remobiliser les maîtres d'apprentissage, la Région Midi-Pyrénées doit rendre au dispositif des primes d'apprentissage ce caractère compensatoire et donc incitatif, qui s'appuie sur la reconnaissance du rôle du maître d'apprentissage dans l'apprentissage du métier.

Toujours en matière d'apprentissage, pour poursuivre la diversification territoriale et sectorielle de l'offre de formation, il convient de s'appuyer sur la logique de filières professionnelles, voire de pôles de compétences régionaux ou interdépartementaux, qui s'inscriront dans le schéma prévisionnel des formations initiales.

A cet effet, les Centres de Formation d'Apprentis qui s'adaptent aux importantes évolutions de leur environnement sectoriel et professionnel, doivent être accompagnés dans leur projet d'investissements (immobiliers/équipements pédagogiques), par le Conseil Régional, qui a ainsi la faculté d'impulser une réelle dynamique dans un domaine fondamental pour nos entreprises (PME/TPE et Artisanat).

Autre champ important, le Développement économique équilibré des territoires. Nous pouvons exprimer une réelle satisfaction de constater le maintien du soutien financier régional apporté aux structures d'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre du plan « entreprendre Midi-Pyrénées », qui concerne notamment le réseau des consulaires. En effet, cet accompagnement des porteurs de projet (créateurs/repreneurs) est capital pour la réussite ; il convient donc de poursuivre voire d'amplifier ce travail. Les évolutions prochaines de ce dispositif d'accompagnement doivent poursuivre cet objectif.

Enfin, pour ne pas sombrer dans le fatalisme, nous préconisons que les mesures en faveur du développement des PME/TPE et le maintien des activités artisanales et du commerce doivent faire l'objet d'un véritable plan Marshall au profit de ce tissu d'entreprises, au regard de son utilité pour nos territoires, pour l'emploi et des mutations auxquelles elles sont confrontées. Il s'agit d'un réel enjeu pour nos territoires ruraux et la Région Midi-Pyrénées de manière plus générale, nous ne devons pas

l'occulter dans les politiques régionales ! L'autosaisine du CESER sur ce sujet, dont je me félicite, doit avoir cette ambition !

Pour conclure mon propos concentré sur des thèmes qui ont suscité des réactions relativement fortes de mes collègues dans un contexte, il faut bien le dire, difficile pour les entreprises, **le collège 1 vote le Budget Primitif 2015 de la Région Midi-Pyrénées.**

CONTRIBUTION DE LA C.G.P.M.E.

Présentée par Monsieur Gérard RAMON

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

C'est au nom de la Confédération Générale des Petites et Moyennes entreprises et du « Patronat réel », vous le savez, que j'interviendrai ce matin.
Monsieur le Président du CESER,

C'est dans une ambiance générale d'exaspération et d'incompréhension que nous avons été amenés à prendre connaissance et à donner notre avis sur le budget 2015 de notre région, encore appelée pour quelques temps Midi-Pyrénées.

Après la manifestation du 1^{er} décembre qui a réuni dans les rues de Paris et de Toulouse, et donc de Toulouse à Paris, entre le nord et le sud, dans le calme et la dignité, tous les corps de métier, artisans, commerçants, professions libérales et même les salariés des TPE, PME, PMI, avec le soutien et l'approbation de 75 % des Français, nous nous attendions alors à une prise de conscience de la gravité et du désarroi de ceux qui, par la valeur ajoutée qu'ils apportent, font vivre la France.

Nous n'étions pas intervenus lors de la plénière du mois de novembre, considérant que le Conseil régional de notre région n'était en rien responsable des errements, de l'incompétence et de l'inconséquence venus d'ailleurs. Mais dès lors que c'est à Toulouse, au cœur de notre région, que sont venus battre le pavé ces femmes et ces hommes laborieux, et souvent aux mains calleuses, venus des quatre coins de notre pays, l'analyse et le propos revêtent une tout autre dimension.

Combien de temps allons-nous encore rester cachés derrière l'arbre et la manne de l'aéronautique et du spatial qui masquent la pauvreté et les difficultés de ces TPE PME PMI qui innervent notre région et maintiennent à bras-le-corps la vie sociale de nos communes et de nos départements ?

Si nous reconnaissons que la gestion du Conseil régional est satisfaisante, c'est dans une continuité sans risques, et donc sans ambition, que s'inscrit encore une fois le budget 2015. Si l'architecture des contrats d'appui fut une réelle avancée et sa mise en œuvre une aide certaine, appropriée et une bouffée d'espoir, sans bénéficier aujourd'hui d'un élan nouveau elle retombera vite comme un soufflé non encore consommé.

Nous attendions qu'il soit conforté et bonifié pour faire face à un environnement économique en perpétuelle dégradation. Ne vaut que ce qui se renouvelle et ne se renouvelle que ce qui se reprend autrement, en fonction de l'expérience et des

entrelacs de la vie. Plus de fond, plus d'ouverture, aurait été un signe fort à même de redonner une dynamique et reconstituer le capital de confiance qui nous manque à tous et qui nous manque tant.

À qui aujourd'hui veut-on encore faire croire que le manque de formation est la cause essentielle de tous nos maux et qu'elle est la solution à toutes nos difficultés conjoncturelles ? Alors que, chacun le sait bien, chemin faisant, elle est devenue une mesure d'ajustement du chômage pour présenter des statistiques plus favorables.

À qui veut-on faire croire qu'interdire à un jeune apprenti de monter sur une échelle de plus de 2,50 mètres de haut, à un jeune boucher d'utiliser un objet tranchant pour découper un gigot, à une jeune peintre d'entrer dans un tunnel à peinture, résoudra nos problèmes de l'embauche ?

Pensez-vous vraiment que c'est en bradant nos structures aéroportuaires et d'économie qui se développent que nous allons rembourser cette dette contenue dans le tonneau des Danaïdes qui accule notre jeunesse dans un carcan mortifère.

Cette dette, tous ici nous n'en sommes en rien responsables. Alors si la République sait poursuivre nos banquiers pour soutien abusif à nos entreprises et ainsi effacer la dette devenue disproportionnée, pourquoi ne ferions-nous pas de même avec ceux qui nous ont acculés à la récession et au détricotage de notre modèle social avec, qui plus est, certainement un calcul diabolique en jouant à la roulette avec nos vies et notre travail.

De plus, ce n'est pas avec la vente de notre indépendance aéroportuaire de Blagnac à 50 M€, c'est le différentiel entre la proposition de fonds venus d'ailleurs assujettis à des promesses illusives, que nous comblerons le trou abyssal de notre dette.

Seule à ce jour, notre assemblée s'est élevée sans ambiguïté contre l'absurdité érigée en mode stratégique, économique et commercial. De l'époque des Lumières à Ubu Roi !

Alors qu'à contrario dans le même temps, force est de constater que oui les Français, eux, ont des talents et du savoir-faire. On pourrait comparer tous ces talents avérés à des notes de musique qui, organisées et bien positionnées sur des gammes, constituent une partition. Mais pour que cette partition prenne vie et constitue une œuvre musicale enthousiasmante et qui entraîne, faut-il encore qu'il y ait de bons musiciens, sachant jouer de tous les instruments qui composent l'orchestre, et un chef d'orchestre qui en assure bien entendu la bonne harmonie.

Alors à cette période de Noël, au moment même où le soleil, arrivé au plus bas de sa course, reprend sa remontée pour plus de lumière, souhaitons trouver en cadeau au pied de l'arbre de Noël de bons musiciens et un chef d'orchestre avisé et expérimenté pour que la France rayonne à nouveau dans le monde comme ce fût le cas à l'époque des Lumières, où personne ne se posait alors la question de savoir où était positionné notre pays.

Alors nous, nous n'aurons plus besoin de crier à tort et à travers, haut et fort, que la France a du talent, qu'elle est écoutée, qu'elle est une puissance mondiale reconnue et que rien ne peut se jouer sans elle. Cela coulera de source. Si tu ne te préoccupes pas des affaires de la cité, d'autres moins vertueux s'en chargeront.

La CGPME votera le budget.

Buvons et espérons ensemble, joyeux Noël et bonne année.

CONTRIBUTION POUR LES GROUPES CGT/FSU

Présentée par Monsieur Alain GIACOMEL

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le BP 2015 de la région Midi-Pyrénées, comme malheureusement l'ensemble des budgets des collectivités territoriales du pays, subit les affres d'une politique économique gouvernementale qui, vassalisé par la fameuse règle d'or européenne, impose aux citoyens un régime d'austérité. Il s'inscrit dans la logique des politiques imposées au niveau mondial par les marchés dont les traités de libre échange comme TAFTA ou CESA que nous dénonçons avec la plus grande vigueur, traités qui n'ont pour seul objectif que de renforcer leur toute puissance.

Les dés sont jetés, pendant trois ans au moins, les montants des dotations globales de fonctionnement versées par l'Etat vont diminuées de manière drastique. Le développement social et économique en fera les frais. La bonne santé financière de la région Midi-Pyrénées pourra un temps donner le change, mais nous redoutons que cela se fasse au prix d'une politique d'investissement atone ainsi qu'avec la diminution, voire l'abandon de certains engagements n'entrant pas dans le champ des compétences directes de la région.

Pour la CGT et la FSU, le discours du gouvernement n'est pas audible. Comment peut-on, d'un côté, implorer le retour à la croissance, et de l'autre, contraindre les collectivités à l'asphyxie? Nos dirigeants nationaux ignorent-ils que 70% de l'investissement en faveur du développement économique vient des fonds publics, toutes collectivités confondues.

Que dire de l'attitude du gouvernement lorsqu'il veut se séparer de certains biens communs, tels les aéroports, dont nous refusons, à l'instar des autoroutes, le principe même de la privatisation.

Transférer des compétences, réorganiser des régions dans le but de construire et d'assurer des politiques en tenant le rôle de chef de filât ne pourra se faire avec des budgets en constantes diminution.

Quelques signes avant coureur de ce tarissement annoncé se font d'ores et déjà ressentir. En tout premier lieu, le budget de fonctionnement de la région, toujours plus serré. Il accusait une baisse de 4,16% en 2014, il en connaîtra une nouvelle de 6,40% en 2015. Le budget d'investissement, pour nous, n'est toujours pas à la hauteur des enjeux. Nous notons l'annonce d'un recours à l'emprunt plus important que les années passées, mais a priori, il ne s'agit que d'un rééquilibrage pour compenser une légère baisse de la capacité d'autofinancement.

Concernant certaines politiques sectorielles, là aussi l'inquiétude est de mise. Par exemple, la fermeture de la ligne voyageur Montréjeau/Luchon (c'est la première fois depuis la loi sur la généralisation de la régionalisation des transports ferrés qu'une

infrastructure dévolue au service TER ferme en Midi-Pyrénées). La région continue d'investir dans de nombreux domaines hors de son champ de compétence, mais à l'instar du réseau ferroviaire, pourra-t-elle endiguer l'érosion générale.

- Les Plans de Développement et de Modernisation des Itinéraires (PDMI), faute d'engagement de l'Etat, ont pris un retard considérable.
- Les politiques culturelles sportives sont localement mises à mal.
- Les programmes lycée sont loin d'être achevés.

La liste n'est pas exhaustive et nous craignons que la région ait de plus en plus de difficultés pour faire face.

Ce budget 2015 est probablement le dernier pour Midi-Pyrénées. La réorganisation territoriale, voulue par le gouvernement, ne pourra pas se faire à l'économie. L'addition de budgets contraints ne permettra pas de faire face aux enjeux. Réduire le nombre de collectivités dans l'espoir d'alléger la dite dette des finances de l'Etat n'est qu'un leurre qui ne trompe personne, **en tout cas pas la CGT et la FSU qui voteront l'avis du CESER.**

CONTRIBUTION POUR LES GROUPES CFDT/UNSA/CFE/CFE-CGC

Présentée par Madame Marie-Christine ALBARET

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici pour la dernière fois à cette tribune afin de nous exprimer sur le budget primitif de la région Midi Pyrénées. L'année prochaine la nouvelle entité régionale aura à nous présenter un budget dont le volume aura plus que doublé et pour mettre en œuvre des compétences espérons le, clarifiées et élargies.

Au delà de l'exercice de style que représente une déclaration sur l'avis budgétaire proposé par le CESER de midi Pyrénées, l'occasion nous est donnée de reprendre quelques thèmes centraux de nos analyses et d'en faire part à la représentation régionale.

Pour nous, un budget est l'expression concrète de choix politiques. C'est une mine d'informations concernant la mise en œuvre des compétences dévolues à la région mais aussi de ses choix d'interventions et de ses cofinancements avec les autres collectivités du territoire

Alors si le budget se doit de respecter certaines règles strictes : Annualité, unicité, équilibre, sincérité, prudence il se doit aussi d'être un outil dynamique au service des citoyens, des salariés des chômeurs et des entreprises.

Au moment où nous examinons ensemble le projet de Budget Primitif 2015 du Conseil Régional de Midi Pyrénées, bien des incertitudes fiscales et institutionnelles perdurent. Ceci a des conséquences sur les niveaux des ressources attendues mais également sur les politiques et les interventions du Conseil Régional et les projets d'affectation des dépenses.

Aux conséquences dramatiques de la crise économique s'ajoute aujourd'hui une timidité des pouvoirs publics, malgré les promesses, à reformer et réhabiliter l'impôt. Le consentement à l'impôt se délite ou pire, est dévoyé jusque sur les bancs de la représentation nationale. Il est urgent, notamment à cette tribune, de revendiquer avec force une profonde réforme fiscale, une réforme fiscale basée sur des impôts progressifs et proportionnels, une réforme fiscale qui assure les recettes dynamiques nécessaires à l'état et aux collectivités territoriales, une réforme lisible par les citoyens et les entreprises.

C'est une revendication majeure pour l'avenir des régions qui sont privées d'autonomie fiscale et dont les ressources dépendent uniquement de dotations d'Etat (à la baisse) et de recettes issues de taxes indirectes et non proportionnelles

La prudence est donc certes de mise pour la collectivité régionale mais, même, si nous comprenons la frilosité de ce budget, notamment sur le volet investissements, nous ne pouvons rester silencieux sur nos inquiétudes. Le Conseil Régional considère à nouveau l'année 2015 comme une année de transition alors que la conjoncture économique et sociale nécessiterait un souffle et une ambition plus affirmée.

La CFDT, l'UNSA et la CFE-CGC seront très attentives aux Décisions Modificatives à ce budget qui ne manqueront pas d'être élaborées dans le courant de l'année 2015. Elles devront prendre en compte les conséquences budgétaires des futurs contrats de plans Etat/Région (qui tardent à voir le jour), la nouvelle génération des programmes régionaux européens et bien entendu des nécessaires travaux préparatoires et futurs schémas de la nouvelle entité régionale créée par la loi.

Parallèlement à une évolution du périmètre des régions, les changements qui sont en passe d'être votés au travers des nouvelles lois de la décentralisation, doivent nous conduire à participer activement à la co-construction de l'architecture à venir de la future région.

Nos organisations invitent pour 2015 les Conseils Régionaux de midi Pyrénées et Languedoc Roussillon à se saisir des perspectives ouvertes par la loi et à construire, avec les autres niveaux de collectivités et la société civile organisée, une région au développement économique et social plus harmonieux, une région plus équilibrée et plus solidaire, à définir ensemble un véritable projet collectif sur le territoire.

Une fois encore, nous louons la gestion rigoureuse des finances régionales. Mais nous sommes en droit de nous questionner sur l'ampleur et les financements des projets d'avenir qui nous sont présentés.

Dans le contexte de crise que les salariés que nous représentons vivent au quotidien, l'atonie de la situation économique nécessite de la part des pouvoirs publics des réponses volontaristes et visibles. Il est fondamental pour nous de développer le soutien aux filières, la formation initiale et continue des hommes et des femmes et notamment de l'alternance, d'amplifier encore l'engagement régional dans la transition énergétique, et de mettre en œuvre par des investissements le rééquilibrage des bassins d'emplois et la poursuite des mises en chantier d'infrastructures.

Nous déplorons tous le désengagement de l'ETAT sur un certain nombre de secteurs. Nous connaissons la volonté de la Région d'être offensive sur des enjeux fondamentaux comme ses politiques menées sur les TER ou l'université ou encore les sites universitaires, alors qu'elle n'en a pas encore la responsabilité pleine et entière. Pour autant, les finances de la Région sont suffisamment saines pour lui permettre d'être un acteur majeur dans le développement équilibré du territoire.

Enfin, comme le souligne l'avis du CESER, nous souhaitons voir apparaître dans le compte administratif l'exécution des politiques transversales telles qu'exposées depuis trois ans dans les documents de présentation des budgets primitifs.

Il faut adjoindre au budget une culture de résultat, de l'évaluation et de la transparence sur la portée des choix budgétaires pour donner confiance aux citoyens qui en manquent cruellement.

La crise des responsabilités qui fait reporter sur d'autres l'échec des politiques publiques en matière d'emploi et de cohésion sociale peut cesser, dès lors que les décisions budgétaires correspondent à des objectifs politiques vertueux.

L'avis du CESER de Midi Pyrénées sur le Budget Primitif 2015 du Conseil Régional reprend largement nos préoccupations et à ce titre **nous le voterons**.

Enfin, nous profitons de cette tribune pour préciser que nos 3 organisations soutiennent la position du Président Jean-Louis Chauzy sur l'aéroport de Toulouse.

Je vous remercie de votre attention

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE C.G.T.F.O.

Présentée par Monsieur Jean-Marie BEZ

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le Budget Primitif 2015 de la Région Midi-Pyrénées à 1,2 milliards d'euros, autorisations d'emprunts comprises, en très légère augmentation par rapport à celui de 2014, est à la fois conforme aux orientations budgétaires qui nous ont été présentées et dans la continuité des politiques des budgets précédents avec les aménagements dus aux transferts que la loi impose.

Le pouvoir de taux de la Région ne s'exerçant que sur les cartes grises et la part modulable régionale de la TICPE déjà à son taux plafond, le reste -c'est-à-dire la très grande majorité du Budget de la Région- vient de celui de l'État et de la conjoncture économique.

La seconde est en berne 0,4 % en 2014, et selon l'OCDE une prévision de 0,8 % en 2015, et le premier n'est pas plus flamboyant et continue à traîner comme un boulet un déficit qui devra être réduit si la France veut que sa signature financière continue à lui permettre de lever sur les marchés de capitaux les fonds nécessaires au financement de ce déficit.

Cette réduction engendrera, nous le savons, une baisse des dotations de l'État sans possibilité de trouver des ressources supplémentaires autres que l'emprunt.

La préservation de son montant d'autofinancement permet aujourd'hui à la Région, sans accroître sensiblement son endettement, de poursuivre son plan pluriannuel d'investissement tout en continuant à sauvegarder son épargne brute, gage de possibilités de poursuite dans le futur de cette politique.

Je conclurai en utilisant ce qu'on appelle ailleurs un cavalier parlementaire, c'est-à-dire quelques lignes qui ont peu ou à peu près rien à voir avec le texte dont nous débattons ce matin ; ce cavalier portera pour mon groupe sur la stigmatisation de l'attitude de l'État dans la gestion de la question de l'aéroport de Toulouse et le soutien sur cette question aux positions du CESER affirmées et réaffirmées à de nombreuses reprises.

Ce qui nous gêne, c'est moins la nationalité des acheteurs que le fait que les revenus de la propriété seront chaque année versés hors de l'économie française, et aussi que peu à peu, nous soyons de moins en moins propriétaires de notre appareil de production.

Le groupe de la CGT Force Ouvrière votera le projet d'avis.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE CFTC

Présentée par Monsieur Gérard CASSAGNE

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Normalement le BP 2015 qui nous a été présenté est le dernier de la Région Midi-Pyrénées avant le rapprochement avec Languedoc-Roussillon.

Pour la partie recettes je ne reviendrai pas sur mon intervention lors des OB 2015 et notamment le manque de recette dynamique.
Toutefois je souhaite souligner deux points :

1- A propos de la maquette du CPER 2015-2020 :

La CFTC note que l'usine du futur ne fait pas partie du CPER mais sera financée par la BPI. De même le volet numérique est hors CPER.

Pour les routes l'Etat propose 243 M d'Euros. Il semblerait qu'environ 101 M d'Euros viennent du précédent PDMI signé et qui n'avait pas été honoré. De plus le précédent PDMI était hors CPER. L'Etat s'engage donc au total non pas pour 645 M d'Euros mais 544 M d'Euros contre 523 M d'euros pour le CPER 2007-2013 soit environ une augmentation limitée à 4 %.

2- A propos des fonds européens 2014-2020 :

Lors du Comité de suivi des fonds européens de hier nous avons appris que les maquettes du FSE et du FEDER avaient été acceptées par la Commission Européenne.

Le fonds FEADER dont la maquette avait été envoyée en avril 2014 par la Région est encore en discussion entre l'Etat et la Commission. Il faut espérer qu'il soit approuvé avant la fin de l'année sinon des retards dans le lancement des appels à projet pourraient être constatés notamment pour les projets LEADER.

Pour la partie dépenses la CFTC retrouve comme les années précédentes une continuité dans les actions menées avec toutefois un second souffle dû à la mise en place des fonds européens 2014-2020 et du CPER 2015-2020 même si les dotations hors FEADER sont en stagnation ou en diminution.

Juste trois points à nos yeux importants :

1- En ce qui concerne la recherche et l'enseignement supérieur la CFTC note que les fonds FEDER et FSE seront affectés en priorité aux sites universitaires de proximité et que l'écriture du CPER 2015-2020 veille à l'équilibre entre Toulouse et les projets des 10 contrats de sites.

Pour préparer l'avenir il est à noter le lancement entre autres de l'IRT Montaudran et du

bâtiment du CEA à Labège.

2- Les entreprises profitent des nouveaux fonds FEDER pour l'appui à l'innovation et pour des fonds de financement , de même que du CPER. La CFTC souhaite que ces fonds tout en permettant le développement des entreprises auront aussi une conséquence positive sur l'emploi.

3- Un plan haut débit régional est enfin initié avec les départements en profitant du FEDER et des aides de l'Etat. Ceci devrait fixer l'emploi sur nos territoires.

Certes tout est perfectible et l'avis souligne des interrogations ou certains manques que la CFTC partage.

En conclusion : dans un contexte très contraint et incertain le BP 2015 reste prudent , préserve l'essentiel et limite l'endettement mais jusqu'à quand ?

Je vous remercie pour votre écoute.

Avant de terminer je voudrais confirmer le soutien que la CFTC avait apporté à notre Président en bureau pour ses actions menées lors de la privatisation de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE SOLIDAIRES

Présentée par Monsieur Christian TERRANCLE

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Révision Générale des Politiques Publiques, Modernisation de l'Action Publique, Revue des Missions et Démarches Stratégiques des administrations n'ont de cesse, quel que soit le gouvernement, de réduire le service public et de supprimer ses emplois sous couvert de « rationaliser » les dépenses.

D'ici 2017, ce ne sont pas moins de 50 milliards de réduction qui sont prévus pour l'ensemble de la fonction publique dont 3,7 milliards pour la seule fonction publique territoriale en 2015.

Découlant du Pacte de Responsabilité et dans le droit fil des politiques d'austérité qui sont imposées à de nombreux pays à des coûts humains exorbitants, les diminutions des dépenses publiques à marche forcée remettent en cause les politiques publiques et les protections sociales.

Derrière ces choix il faut voir l'appétit des multinationales qui pratiquent un lobby permanent pour intensifier la libéralisation des marchés et l'ouverture des marchés publics à la concurrence. Elles entendent mettre ainsi la main sur des pans entiers de service public, via des accords de commerce tel Tafta, des directives européennes et des contre-réformes territoriales. Comment ne pas citer ici et dans ce cadre la privatisation de l'aéroport de Toulouse Blagnac à laquelle nous nous opposons fermement ?

C'est dans ce contexte que se situent le Budget Primitif et la nouvelle organisation territoriale qui font l'objet de deux projets d'avis qui, s'ils soulignent par endroits ces enjeux de société, ne les priorisent pas assez à notre goût.

Celui sur l'organisation territoriale évoque une autre caractéristique, mais sans l'approfondir, en parlant d'un « *mouvement plus de déconcentration que de décentralisation* ».

Solidaires considère qu'en effet cette réforme territoriale n'est pas une réelle décentralisation mais plutôt une délocalisation de la centralisation avec une nouvelle concentration de pouvoirs dans les mains de nouveaux seigneurs locaux que seraient les présidents et préfets de régions !

Manifestement, la volonté de l'État n'est pas de se désengager d'un pouvoir centralisé mais plutôt d'adapter ses structures et son fonctionnement à une société fondée sur la compétition et la concurrence, tout en verrouillant l'espace de décision dans le champ

d'action qui lui resterait. Les deux leviers du pouvoir administratif et financier qui sont activés suffisent à montrer cette volonté.

Par ailleurs, la puissance publique sera affaiblie par un ensemble de décisions qui, pour éparpillées qu'elles puissent paraître, n'en sont pas moins cohérentes et destructrices :

- **La création des métropoles** répond à une demande exprimée dans les préconisations de la Commission Européenne comme dans les publications du MEDEF. Le danger majeur réside dans la captation des ressources financières et économiques autour du leitmotiv de l'attractivité, du dynamisme et de la compétitivité de villes-métropoles en concurrence permanente avec leurs homologues européennes et mondiales.

- **les intercommunalités** dont la taille minimale sera relevée, éloigneront un peu plus le citoyen de lieux de décision sur lesquels il n'a aucun contrôle démocratique. **Les communes** seront en parallèle considérablement affaiblies et soumises à un diktat sur leurs regroupements et les suppressions d'emplois publics qui, faute d'obtempérer, les pénaliseraient financièrement.

- **les départements**, dont le sort varie au gré du temps, resteront dans l'oeil du cyclone de la commission européenne qui considère que cet échelon intermédiaire n'a pas de sens. À l'instar de ce qui existe ou a été réalisé chez nos voisins le gouvernement, a annoncé leur disparition. Puis il feint de reculer mais parviendra à ses fins par la redéfinition et la restriction des compétences de départements pris par ailleurs en étau entre la région et les intercommunalités.

- **les régions**, regroupées en 13 « Super Régions » voient poids et compétences accrues avec un objectif majeur affiché : la compétition économique. Autorisées à participer au capital des entreprises, centrées sur leur soutien économique et dotées d'un pouvoir réglementaire et de la possibilité de faire des propositions de loi qu'en feront-elles ? Enfin, l'addition de Midi-Pyrénées centrée sur sa métropole et de Languedoc-Roussillon adossée à son littoral laissera un trou béant dans lequel les populations concernées pourraient être abandonnées.

À cette revue de l'exercice réel des pouvoirs et de la réforme des collectivités il faut ajouter les décisions relatives à la réforme de l'État. Elles aussi frapperont de plein fouet les territoires en dehors des métropoles. Pour ne prendre que cet exemple, les Finances Publiques, qui ont le plus gros réseau de proximité, vont se réorganiser notamment en fermant les services de proximité et en fusionnant et regroupant les structures dans les capitales régionales et/ou départementales. En parallèle, s'ouvre la privatisation d'une partie de ses missions. Ceci sur fond de suppressions massives d'emplois, toujours dans cet exemple, près de 700 suppressions en 8 ans en Midi-Pyrénées.

Pour « faire passer la pilule » le gouvernement avance la création de maisons de services « au » public, actant de fait que la référence à la notion de « service public » a fait long feu et de « Maisons de l'État » aux contours difficiles à cerner. Si pour certains ces « maisons » paraissent séduisantes, elles représentent pour *Solidaires* le risque d'une mascarade d'un service public abandonné à la logique marchande dont les citoyens et les professionnels subiront de plein fouet les conséquences.

Il faut ajouter une autre conséquence évidente **de ces réformes, celle sur les personnels de l'État et des Collectivités**. La recherche effrénée de baisses des dépenses, au-delà de relatives et contestables économie d'échelles d'un transfert de compétence qui ne change pas fondamentalement son coût, passe obligatoirement par la suppression et/ou la privatisation de missions et la diminution du nombre de fonctionnaires. La mécanique est en route avec le non renouvellement d'ores et déjà acté de nombreux emplois de contractuels dans les collectivités. Quant aux agents qui resteront, ils seront soumis aux aléas de statuts et règles de gestion à géométrie variable.

Dans le rapport co-signé par Messieurs Malvy et Lambert, les préconisations d'économies sur ce point étaient très explicites : « strict encadrement des négociations d'évolutions des rémunérations avec « mandat » préalable du collège des employeurs territoriaux, remise en question du temps de travail, limitation des avancements d'échelons, non remplacement de départs ou de congés longue durée, redéploiements et mutualisations de services... »

Quels territoires seront les grands perdants ? Ceux situés en dehors des grands centres parce que c'est là que seront en premier lieu supprimés services et emplois publics qui représentent pourtant une grande partie de leur activité (autour de 30 % à Saint-Gaudens).

Voilà ce qu'est la contre réforme territoriale dont une des principales caractéristiques aura été, de plus, de se faire en dehors de tout espace de débat et d'échanges avec les populations et la grande majorité de leurs représentants.

Voilà sur quelles bases se construit le budget primitif de la région Midi-Pyrénées, marqué par des choix contestables et une trop grande et récurrente prudence, renforcée cette année par les perspectives électorales et la fusion future avec Languedoc-Roussillon.

Le contrat social sera encore un peu plus affaibli et dans ces conditions la question majeure n'est sans doute pas de savoir quelle est la place de la région mais plutôt de savoir quelle est la place des femmes et des hommes dans une société que nos gouvernants livrent sans vergogne aux intérêts économiques et financiers sans regard pour l'intérêt général.

Les avis qui nous sont proposés aujourd'hui, tant sur le Budget Primitif que sur la nouvelle organisation territoriale, posent en partie ces questions et y répondent parfois dans un sens que *Solidaires* peut partager.

Mais nous considérons que l'un comme l'autre ne vont pas assez loin. C'est pourquoi nous nous abstenons de les soutenir.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE « SANTE, COHESION SOCIALE »

Présentée par Monsieur Dominique MICHEZ

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe Santé – Cohésion sociale du CESER m’a demandé de porter sa parole devant l’assemblée plénière à l’occasion de la présentation du projet de budget primitif 2015.

Notre intervention portera sur les cinq points suivants :

- les formations para médicales ;
- les mesures d’aide à l’installation des professionnels de santé ;
- la formation dans le domaine de l’insertion ;
- la prise en compte du handicap ;
- enfin la dimension culture et lien social.

En premier lieu, nous nous félicitons des orientations financières claires et précises dans le domaine de la formation para médicale. La reconstruction déjà engagée de plusieurs instituts de formation d’infirmier(e)s dans la région, la décentralisation de certaines formations spécialisées comme les kinésithérapeutes à Rodez et le futur pôle d’excellence régional qui voit le regroupement de diverses formations para médicales régionales sur le site de la cartoucherie à Toulouse constituent des avancées certaines dans la mise à disposition d’outils de formation initiale voire continue pour les professionnels de demain dont nous aurons tant besoin.

En second lieu, le groupe Santé – Cohésion sociale, rappelle sa position exprimée le 23 mai 2014 lors de l’avis sur le CPER (contrat de plan Etat – Région) où il souhaitait la prise en compte du handicap comme thème transversal tant au niveau de la perte d’autonomie qu’en terme de prise en compte de toutes les personnes à mobilité réduite.

Nous nous inquiétons également sur l’absence de contractualisation dans le CPER entre l’Etat et la Région du programme d’investissement de 40 M€ pour la mise en accessibilité des gares. Nous souhaitons que l’Etat puisse proposer à la région une solution à la hauteur des enjeux.

Et nous réitérons aussi notre demande d’exemplarité du Conseil Régional pour répondre à toutes ses obligations en matière d’accessibilité prévue par la loi de 2005 et ceci sans repousser l’échéance initialement prévue comme le propose l’Etat.

En troisième lieu, nous tenons à faire une remarque sur le dispositif prévu pour l’insertion par l’activité économique des jeunes de 16 à 26 ans, issus des quartiers en difficulté ou des zones rurales défavorisées. Il serait important de noter, suite aux

recherches des têtes de réseaux de l'IAE (insertion par l'activité économique), qu'il ne suffit pas d'une immersion directe dans l'emploi, ce qui est certes déjà très positif, mais qu'il est important que les compétences et gestes professionnels acquis durant cette période puissent être reconnus, comme des unités de valeurs réelles pour accéder au marché du travail avec quelque chose de plus dans les mains. Des études ont été réalisées dans ce sens qui pourraient servir de base pour améliorer l'aide qu'on est en droit d'amener aux personnes en insertion.

En quatrième lieu, le groupe Santé – Cohésion sociale tient à faire part de ses inquiétudes vis à vis de la politique d'aide à l'installation de professionnels de santé notamment médicaux dans les territoires de la région qui se désertifient actuellement. Nous nous interrogeons sur la lisibilité de l'installation des maisons de santé pluri professionnelles et l'absence de politique en terme de centre de santé. Certes le Conseil Régional n'est pas maître d'ouvrage de cette politique qui dépend de l'Etat et qu'il ne fait qu'accompagner. Mais il semble maintenant nécessaire que s'engage une réflexion globale pour trouver des solutions probablement plurielles permettant aux habitants des zones non urbaines de la région de toujours pouvoir se faire soigner.

Enfin, nous concevons bien que le BP 2015 n'ait pu intégrer certaines des préconisations émises par le CESER dans son avis rendu le 12 novembre 2014 sur « culture et lien social », mais la baisse de crédits réservés à la politique culturelle nous inquiète. Nous rappelons que la culture est essentielle dans une société pour favoriser le vivre ensemble. Nous insistons donc sur la nécessité d'une politique culturelle globale incluant une réflexion sur la valeur humaniste des actions ainsi qu'une priorité politique affirmée.

En définitive, ces remarques du groupe Santé – Cohésion sociale sont faites pour améliorer l'équité entre les divers territoires de la région et prendre en compte des problématiques sociales et sociétales fortes. Il est évident que l'exercice budgétaire 2015 est particulier dans un contexte de fin de mandature et avec une réforme territoriale qui risque de bousculer fortement les équilibres actuels entre collectivités.

Pour toutes ces raisons, le groupe Santé – Cohésion sociale votera favorablement l'avis rendu par le CESER sur le budget primitif 2015.

Merci Mesdames et Messieurs de votre écoute.

CONTRIBUTION POUR LE GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Madame Karine SAINT-HILAIRE

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens au titre du groupe « Associations » du 3^{ème} collège, qui rassemble les représentations des Consommateurs, des Familles, des Parents d'élèves, du Sport, de la Jeunesse, de la Culture, de l'Éducation populaire, de l'Environnement, du Conseil du Cheval, de la Coordination Occitane, de la Pêche, de la Chasse, de l'Économie sociale et solidaire.

Nous tenons tout d'abord à remercier Monsieur le Président du Conseil Régional d'avoir donné réponse à la contribution du CESER sur les Orientations Budgétaires 2015.

Pour autant nos interrogations sur la « restriction » des ressources demeurent, car elle se traduit dans les faits par la « rationalisation » de l'accès aux moyens, notamment pour le monde associatif.

La volonté politique de recentrage sur les seuls champs de compétence régionale (loi MAPAM – janvier 2014), qui sous-tend l'élaboration de ce budget prévisionnel 2015, nous inquiète pour l'avenir.

Il devient primordial de veiller collectivement à ce que le temps d'adaptation nécessaire du monde associatif à ces nouveaux dispositifs d'appui à leur projet, n'est pas pour effet d'éroder la diversité et la richesse de ce réseau, via un recentrage des critères d'éligibilités qui bénéficie indirectement aux « plus gros ou plus visibles » ; et se traduit par une forme d'exclusion de l'initiative et de la créativité locale.

En ce sens nous regrettons, bien que s'agissant du résultat d'un ajustement de crédit, le relâchement de l'engagement, en matière d'emplois d'avenir et du dispositif d'accompagnement. Nous espérons que le projet de " centre de ressources des groupements d'employeurs associatifs " soit une réponse aux attentes de nombreuses associations, tout en veillant à ce que son fonctionnement, qui conditionne certes son plein développement, ne vienne imputer le budget dédié au développement même des potentiels bénéficiaires qui agissent sur le terrain.

En terme d'efficacité et de visibilité, les mécanismes de péréquation sont nécessaires entre collectivités, mais doivent de notre point de vue rester de la compétence de l'Etat, selon le système actuel de péréquation verticale, et sur des critères lisibles et pertinents, pour éviter les ajustements annuels.

Nous tenons également à souligner que malgré ces diminutions de dotations, la part d'autofinancement reste élevée, ce qui permet de poursuivre une politique en matière d'investissements. Pour autant nous aurions souhaité une meilleure anticipation sur les projets en cours ou à venir, pour dynamiser l'économie à travers les commandes publiques.

Pour en terminer sur ces considérations d'ordre général, et avant de poursuivre sur des points plus spécifiques, nous restons en attente d'un éclairage sur les modalités de négociations qui seront engagées quant aux conditions de partage, de maintien, de révision de ces axes politiques dans le cadre de la fusion avec Languedoc-Roussillon.

La seconde partie de notre intervention, propose un zoom sur des thématiques plus spécifiques :

En ce qui concerne l'école de la deuxième chance, il est nécessaire d'engager l'essaimage d'une antenne territoriale en dehors de Toulouse pour mieux répondre au besoin de qualification de jeunes en difficulté ailleurs sur le territoire, et faciliter leur entrée dans la vie active.

Sur l'apprentissage, la tendance à la baisse des effectifs encadrants, alors que nos gouvernants s'étaient fixés des objectifs ambitieux, devient préoccupante pour les jeunes en recherche de formation.

Sur le budget consacré à l'Economie Sociale et Solidaire, certes en augmentation, le montant ne permettra pas de répondre aux enjeux du secteur, dynamisé par la nouvelle loi, et qui représente, rappelons-le une nouvelle fois, 12% de l'emploi régional.

Sur l'environnement, nous saluons le maintien de l'enveloppe budgétaire mais insistons sur le fait que les orientations retenues n'excluent pas les acteurs locaux porteurs de projets. Des moyens d'accompagnement sont nécessaires pour aider les structures dans leur évolution. Le groupe « associations » regrette que le public scolaire et périscolaire soit dorénavant exclus du dispositif d'intervention en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Un travail partagé et plus approfondi avec l'ensemble des acteurs concernés aurait permis de recentrer l'intervention de la Région, sans exclure ce public pour autant.

Concernant les activités de loisirs qu'offrent nos espaces ruraux, qui rassemblent ne serait-ce que pour la chasse et la pêche pas moins de 240 000 pratiquants affiliés ; ces activités doivent nécessairement intégrer et répondre, par et dans leurs pratiques aux évolutions et exigences de politiques nationales et régionales en matière de gestion et d'aménagement des territoires, en matière de réglementation et de gestion de la faune sauvage (dont les peuplements piscicoles) et de leurs habitats . Pour autant ce tissu associatif important qui soutient l'existence de ces activités, et veille au « mieux vivre ensemble » entre les différents pratiquants de Nature, souffre de l'absence de mention de son existence dans le paysage socio- économique et environnemental de la Région, alors même que son implication est reconnue dans les bassins de vie des territoires.

Sur l'agriculture, en ce qui concerne le volet « préservation de l'environnement des espaces ruraux » nous attendons plus de visibilité sur les modalités d'intervention de la Région, s'agissant du monde associatif, qui dispose pourtant localement de capacités de mobilisation et d'accompagnement du monde agricole, dans la mise en place de bonnes pratiques ou de modèle de diversification des exploitations.

Pour en terminer, ce budget de rigueur ne doit pas entacher la relation nécessairement constructive et porteuse d'avenir, que devront maintenir demain les élus régionaux avec la société civile et ce notamment par l'investissement permanent du monde associatif dans ces différents composantes et domaines d'intervention.

C'est dans cette perspective que le groupe « Associations » votera l'avis du CESER.

Merci pour votre attention.

CONTRIBUTION POUR LE 4^{EME} COLLEGE

Présentée par Madame Malika BAADOUD

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Le collègue 4 (personnalités qualifiées) représenté ce jour par Valentine BOE, Fella ALLAL et moi même votera le projet d'avis et remercie le travail effectué par les différentes commissions et surtout la commission 6.

Nous souhaitons intervenir afin de soutenir notre président Jean Louis CHAUZY quant à son intervention courageuse concernant la problématique de l'aéroport de Toulouse Blagnac .

« Nous te remercions d'avoir eu le courage de dire tout haut ce que nous pensons et de continuer sans relâche de défendre l'intérêt général »

Le collègue 4 vous souhaite à tous de très bonnes fêtes

ANNEXES

LES RESSOURCES 2015 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

TABLEAU GENERAL PREVISIONNEL DES RESSOURCES EN 2015	
Fiscalité Directe	324 812 700
- CVAE	159 000 000
part péréquation	-11 000 000
Reprise provision DM	11 000 000
- IFER	28 000 000
- FNGIR	65 661 000
- Taxe d'apprentissage	46 820 000
- Frais de gestion de la fiscalité locale	25 331 700
Fiscalité Indirecte	295 386 000
- TICPE loi de finances	125 500 000
- TICPE régionale modulée	30 000 000
- TICPE "Grenelle"	30 000 000
- TICPE Apprentissage	5 420 000
- TICPE formation professionnelle	12 666 000
- Compensation loi formation pro.	13 800 000
- Cartes Grises	78 000 000
Apprentissage	
Dotations de l'Etat	343 080 000
- D.G.F. forfaitaire	199 215 000
- D.G.F péréquation	22 000 000
- D.C.R.T.P.	65 581 000
- Dotation perte de compensation	7 500 000
- D.G.D résiduelle	17 880 000
- D.R.E.S.	20 704 000
- DGD FP	
- CAS FNDMA	
- Primes d'apprentissage	10 200 000
Participations	11 880 000
- FNDMA	
- Participation Départements cités scolaires et enseignement supérieur	11 880 000
Ressources diverses liées aux compétences transférées	9 400 000
- FARPI + 22,5 % EPLEA	9 400 000
Ressources Diverses	38 265 600
- Protocole Golfach	1 850 000
- F.C.T.V.A.	17 500 000
- Remboursements Avances et	3 200 000
- diverses recettes investissement	4 499 500
- diverses recettes fonctionnement	11 216 100
Fonds européens	49 454 300
- Sub. Glob. FEDER I (2007/2013)	30 000 000
- Sub. Glob. F.S.E. (2007/2013)	13 000 000
- Divers recettes Européennes dont Assistance technique	1 603 400
- FEDER I (2014/2020)	4 093 600
- FSE (2014/2020)	757 300
Emprunt	141 721 400
Sous-Total hors emprunt	1 072 278 600
TOTAL GENERAL	1 214 000 000

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

LES DÉPENSES 2015 DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

BP 2015

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les lycées	178 555 000	175 285 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	310 996 000	256 111 000
Total	489 551 000	431 396 000

BP 2014

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les lycées	236 169 000	164 244 000
La formation professionnelle et l'apprentissage	180 610 000	256 765 000
Total	416 779 000	421 009 000

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

BP 2015

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur	49 828 000	56 708 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	68 082 000	72 677 000
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	21 105 000	21 625 000
L'économie touristique et le thermalisme	20 842 000	19 541 000
L'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique	3 180 000	2 504 000
Total	163 037 000	173 055 000

BP 2014

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
La recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur	41 690 000	48 955 000
L'industrie, l'artisanat et le commerce	54 369 000	61 145 000
L'agriculture, l'agro-alimentaire et la ruralité	23 285 000	22 780 000
L'économie touristique et le thermalisme	18 626 000	17 385 000
L'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique	3 046 000	2 488 000

Total	141 016 000	152 753 000
-------	--------------------	--------------------

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES TRANSPORTS

BP 2015

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Energie et environnement	54 052 000	35 396 000
La politique régionale des transports	195 501 000	280 192 000
Total	249 553 000	315 588 000

BP 2014

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Energie et environnement	373 141 000	304 962 000
La politique régionale des transports	29 872 000	23 409 000
Total	403 013 000	328 371 000

L'AMÉNAGEMENT ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE, L'EFFORT DE SOLIDARITÉ EN MIDI-PYRÉNÉES

BP 2015

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les nouvelles politiques territoriales contractuelles	41 496 000	27 311 000
Les politiques de solidarité	49 570 000	17 785 000
La politique culturelle de la Région	22 134 000	22 023 000
17 316 000	17 316 000	13 861 000
L'action européenne et internationale	5 771 000	5 469 000
Total	136 287 000	86 449 000

BP 2014

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Les politiques territoriales	34 593 000	24 456 000
Les politiques de solidarité	27 707 000	16 717 000
La politique culturelle de la Région	23 845 000	25 579 000a
Le développement du sport et de la vie associative	16 265 000	16 910 000
L'action européenne et internationale	5 320 000	5 070 000
Total	107 730 000	88 732 000

LA PROSPECTIVE, L'ÉVALUATION ET LA CONCERTATION CITOYENNE

BP 2013

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Prospective, évaluation et performance	1 309 000	900 000
Total	1 309 000	900 000

BP 2014

	Crédits pour Affectation	Crédits de Paiement
Prospective, évaluation et concertation citoyenne	303 500	473 500
Total	303 500	473 500

LES CHARGES DE GESTION DE L'INSTITUTION

BP 2015

LES DEPENSES DE L'INSTITUTION					
I Investissement					
L' Administration générale	AP 2014	CP 2014	AP 2015	CP 2015	CP14/15
3ème tranche hotel de Région	0	875 000			
Frais acquisition rdc locaux belvédère				1 150 000	
Restructuration Cuisine (1)				2 290 000	
Autres investissements - projets informatiques	5 264 000	6 129 000	4 432 000	5 675 000	-7,41%
Total Investissement	5 264 000	7 004 000	4 432 000	9 115 000	30,14%
(1) Location pré-fabriqués (dépenses de fonctionnement)			645 000	510 000	
II Fonctionnement					
1 L' Administration générale	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015	CP14/15
Logistique, informatique, entretien...		12 096 800,00		11 371 400,00	-6,00%
Manifestations Hôtel de Région		682 500,00		682 000,00	-0,07%
Communication et relations publiques		4 075 000		3 692 000	-9,40%
Subvention Budget annexe Restaurant administratif		1 543 000		1 465 600	-5,02%
Total Administration générale		18 397 300		17 211 000	-6,45%
2 Le personnel	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015	CP14/15
Administration générale salaires et charges salariales		47 975 720		46 788 150	1,69%
ARL salaires et charges salariales		87 650 570		89 746 100	2,39%
Formation du personnel , déplacement, action sociale		3 894 610		3 240 150	-16,80%
Total		139 520 900		141 774 400	1,62%
Assurances Agents Région		30 170		61 000	102,19%
Assurances ARL		232 230		1 016 000	337,50%
3 Les élus	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015	CP14/15
Frais groupes politiques		776 000		782 000	0,77%
Indemnités , frais de déplacements et de formations...		4 322 600		4 333 600	0,25%
Total		5 098 600		5 115 600	0,33%
4 Le CESER	AE 2014	CP 2014	AE/AP 2015	CP 2015	CP14/15
	289 000	2 268 700	80 000	2 259 000	-0,43%
5 Opérations exceptionnelles	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015	CP14/15
Titres annulés				113 000	
Provisions pour Contentieux				1 262 000	
III La dette					
	AE 2014	CP 2014	AE 2015	CP 2015	CP14/15
Capital		13 500 000		17 300 000	28,15%
Intérêts		5 400 000		5 400 000	0,00%
Frais lignes de trésorerie		100 000		100 000	0,00%
IV Les interventions					
	AP/AE 2014	CP 2014	AP/AE 2015	CP 2015	CP14/15
Fonds d'intervention rapide	468 200	468 200	468 000	468 000	-0,04%
Fonds Régional d'intervention + MD	4 924 200	4 924 200	4 932 000	4 932 000	0,16%
Total interventions	5 392 400	5 392 400	5 400 000	5 400 000	0,14%

Source : CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES

EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS DE LA REGION MIDI-PYRENEES DEPUIS 2005

Les ratios relatifs à la situation financière du Conseil Régional sont fixés par les textes :

- Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Décret n° 93.570 du 27 mars 1993

Population de Midi-Pyrénées prise en compte pour le calcul des ratios.

Budgets primitifs 2005, 2006, 2007, 2008 : **2 612 701 hab.** (recensement 2002)

Budget primitif 2010: **2 855 792 hab.** (recensement 2006)

Budget primitif 2011 : **2 890 123 hab.** (recensement complémentaire 2006)

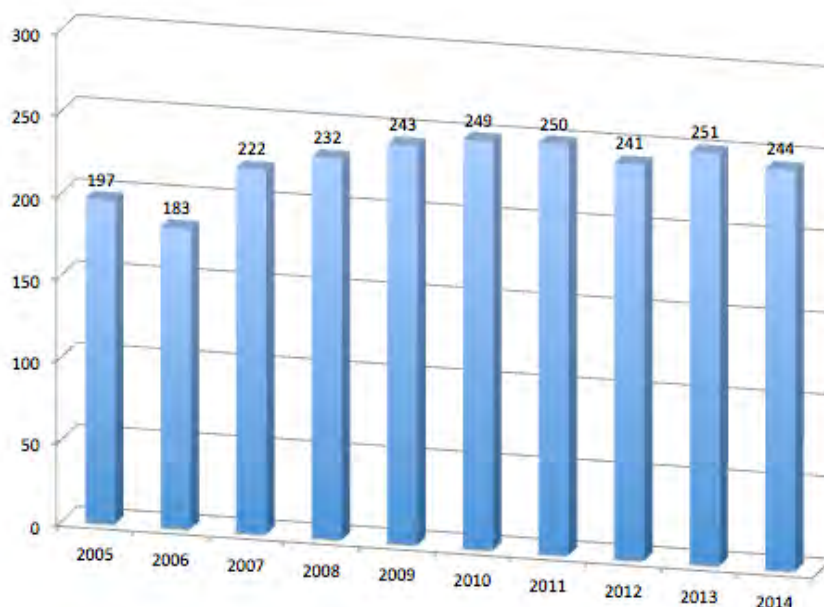
Budget primitif 2012 : **2 918 383 hab.** (données 2011)

Budget primitif 2013 : **2 944 157 hab.** (données 2012)

Budget primitif 2014 : **2 964 308 hab.** (données 2013)

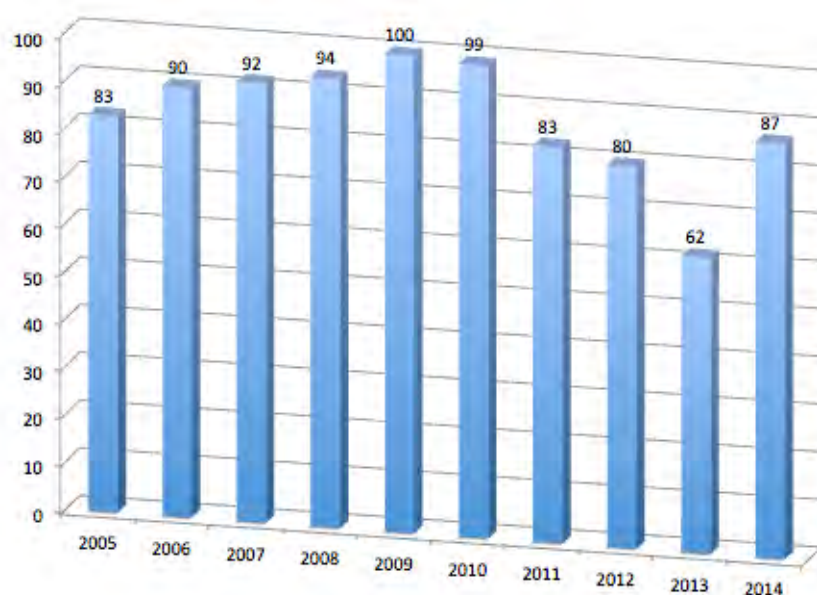
Budget primitif 2015 : **2 987 052 hab.** (données 2014)

Ratio n° 1 : La mesure du niveau de service rendu



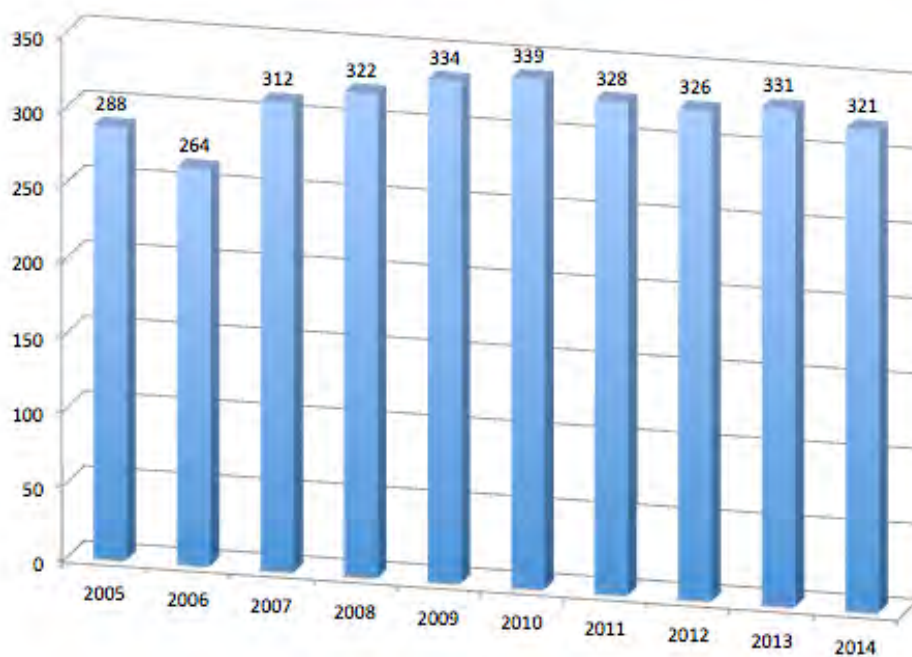
Dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population totale
En euros par habitant

Ratio n°2 : La mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable régional



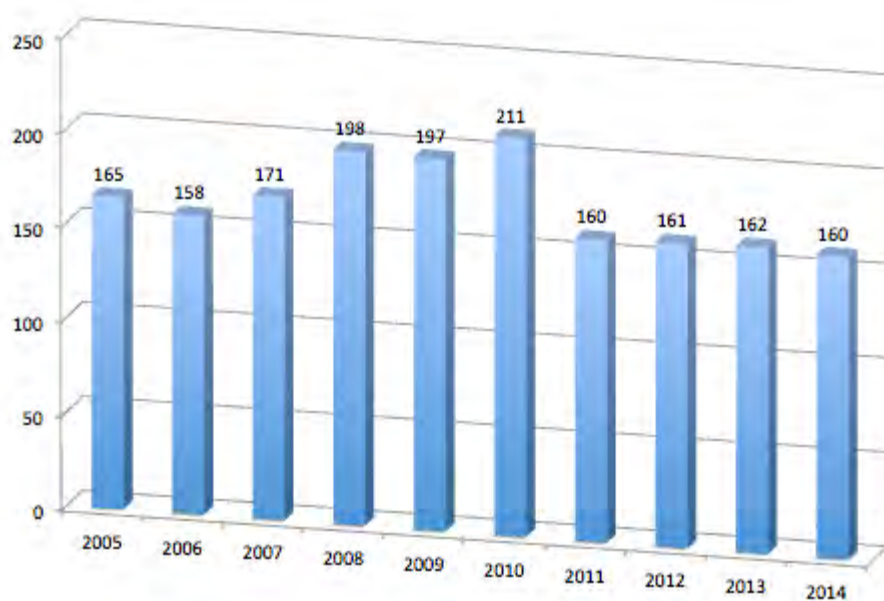
Produits des impositions directes par rapport à la population
Hors compensation de l'Etat
En euros par habitant

Ratio n°3 : La mesure des moyens financiers récurrents



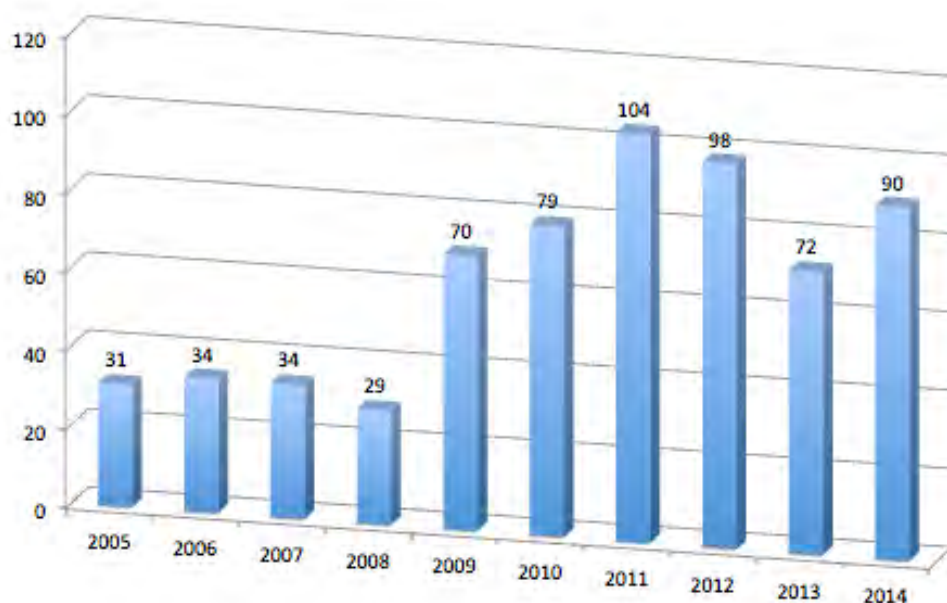
Recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant

Ratio n° 4 : La mesure de l'effort d'équipement



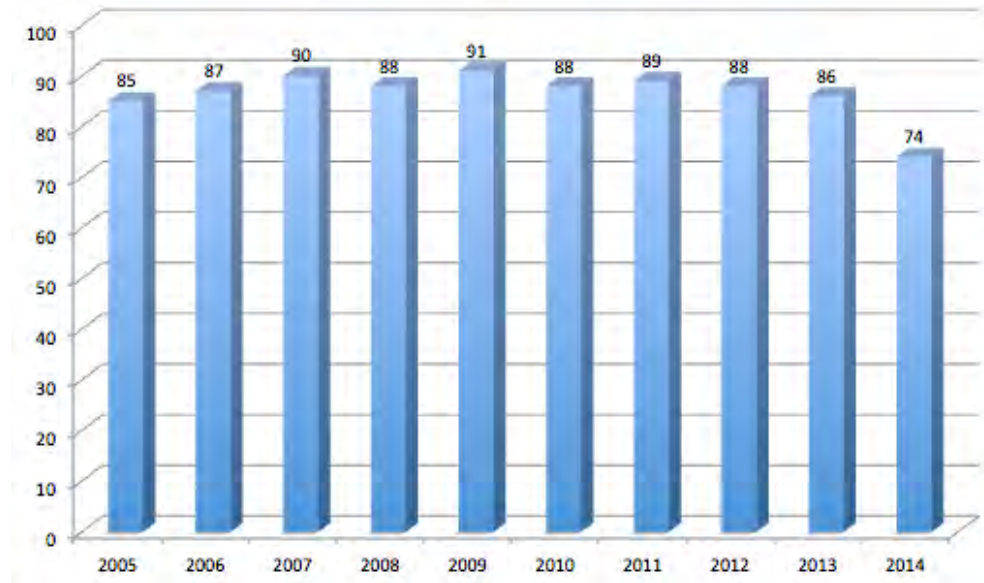
Dépenses
d'équipement
brut par rapport
à la population
Dépenses
réelles
d'investissement
hors
remboursement
de la dette en
capital
**En euros par
habitant**

Ratio n°5 : La mesure de l'ampleur de l'endettement



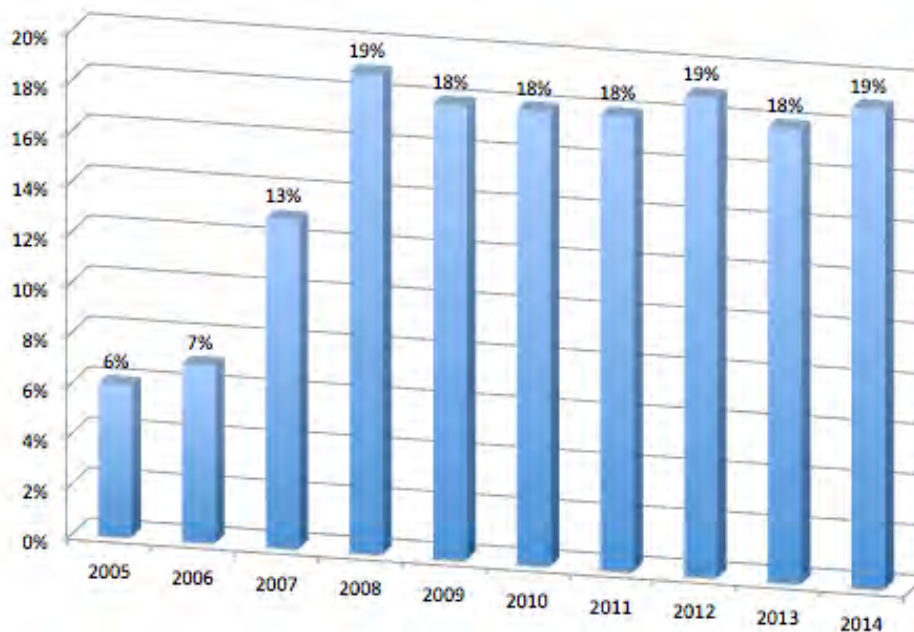
Encours de la
dette par
rapport à la
population
**En euros par
habitant**

Ratio n° 6 : La mesure de la participation de l'Etat au fonctionnement de la Région



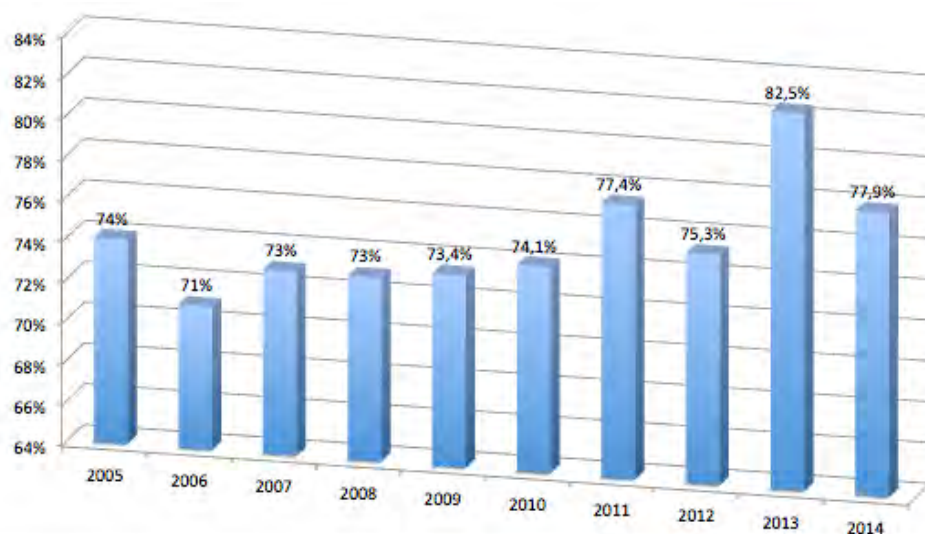
Dotation globale de fonctionnement par rapport à la population
En euros par habitant
Ratio calculé à partir de 2005 seulement

Ratio n°7 : La mesure relative des charges de personnel



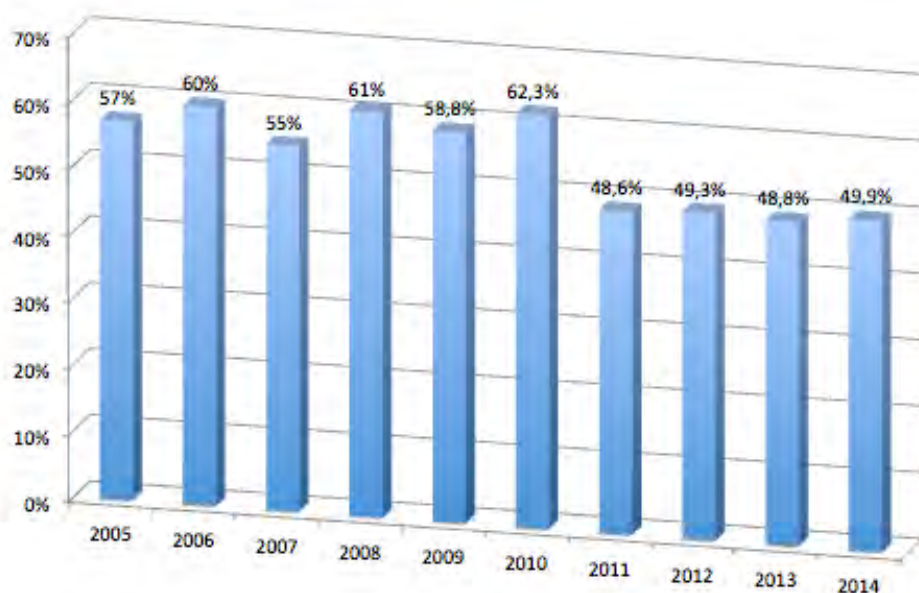
Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°9 : La mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement



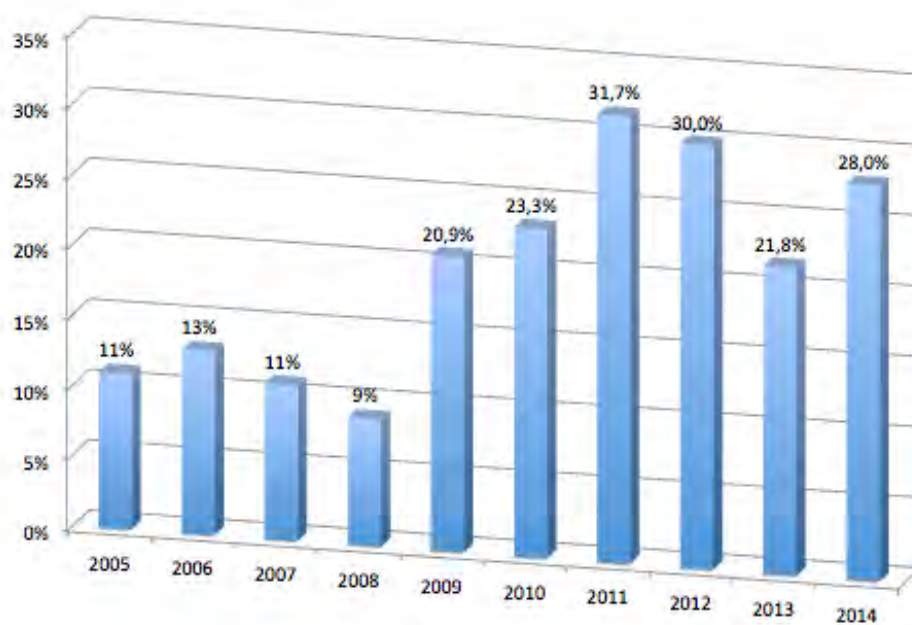
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°10 : La mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget



Dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

Ratio n°11 : La mesure volumétrique de l'endettement



Encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement
En pourcentage

OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA REGION MIDI-PYRENEES DANS LE CADRE DU SUIVI DE L'AVIS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013 – ADOPTEE PAR LE BUREAU DU CESER LE 29 SEPTEMBRE 2014

Observation du Compte administratif 2013 de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre du suivi de l'avis sur le Budget primitif 2013

Préambule

Dans le cadre du suivi de ses avis budgétaires, le CESER a souhaité poursuivre l'observation du Compte administratif initié en septembre 2011.

Ce travail a pour objectif, de mesurer la réalisation des politiques régionales, sur quelques domaines, avec l'observation des écarts entre le Budget primitif 2013 et le Compte administratif 2013. Il a aussi comme autre objectif de préparer les futurs travaux sur les Orientations Budgétaires et Budget Primitif à venir.

Cette note a été présentée lors du Bureau du CESER du mois de septembre 2014, après présentation pour validation à la Commission VI du 28 août 2014.

À la lecture de l'Avis sur le Budget primitif 2013 de la Région Midi-Pyrénées, et du Compte administratif 2013, publié au mois de juin 2014, sur la base d'une grille d'observation des dépenses d'investissements, élaborée par la Commission Budget - Finances - Politiques contractuelles et Planification - Evaluation, le CESER a souhaité apporter des observations sur certaines interventions régionales pour lesquelles il s'était exprimé en décembre 2012 lors de l'adoption de l'avis sur le Budget Primitif 2013. La Commission a aussi souhaité appréhender dans le Compte administratif, la politique transversale « Aménagement et développement économique des territoires », telle qu'elle est présentée lors du Budget primitif.

Dans le cadre de ce travail, et pour la première fois, le Conseil Régional est venu, à l'invitation du CESER, présenter le Compte administratif et le rapport financier 2013. Cette présentation a été assurée le 4 juillet 2014, par Monsieur PONCET-MONTANGE, directeur des affaires financières.

PRESENTATION DU CONTEXTE D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF PAR LE CONSEIL REGIONAL

Dans le préambule au rapport de présentation du Budget primitif 2013, le Président de Région a indiqué que le budget a été élaboré dans un contexte de prudence répondant à la crise générale de l'économie et à l'état des finances publiques très dégradé, avec un déficit plus important que ce qui était attendu et l'augmentation de la dette publique.

Dans le cadre du redressement des finances publiques, le Gouvernement a appelé l'ensemble des acteurs publics, à participer à la stratégie de maîtrise des dépenses

publiques. Pour les Collectivités, cette participation à l'effort de réduction des dépenses publiques s'est traduite, en 2013, par un gel des dotations d'Etat versées, avec une baisse annoncée en 2014 et 2015 de 1,5%.

Dans ce contexte, le Conseil Régional Midi-Pyrénées a rappelé dans l'introduction de la présentation du Budget primitif 2013 ainsi que dans son rapport financier pour l'année 2013, sa « **stratégie financière constante, caractérisée par une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement qui assure le maintien d'un autofinancement élevé.** »

Le Conseil Régional était dans l'attente de la réforme territoriale promise par le gouvernement, notamment pour clarifier les futures missions de la région et les leviers financiers qui devraient lui permettre d'assurer ses investissements...

Lors de la présentation du BP 2013, le Conseil Régional affichait ses priorités, ses efforts d'investissements prévus dans plusieurs domaines. Dans ce contexte, il a choisi d'intervenir sur des domaines prioritaires, le CESER note que le Conseil Régional a maintenu toutes ses interventions dans des domaines qui étaient ou pas de sa compétence :

- Enseignement supérieur-formation (3^{ème} programme pluriannuel des travaux des lycées, construction d'écoles d'infirmières, carte jeune, enseignement supérieur,...)
- Transport de passagers (acquisition de train régionaux, construction de l'établissement de maintenance des matériels ferroviaires)
- Recherche-innovation (accompagnement du CEA, création de la plate-forme régionale de prêts d'honneur innovation)
- Economie (plan aéronautique, plan de soutien aux grands sites, soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire)
- Développement durable (soutien à la rénovation de logements sociaux, création de « Midi-Pyrénées Energies Investissement », poursuite du Plan Midi-Pyrénées Énergies, Plan de restauration des continuités écologiques, schéma de cohérence écologique, nouvel agenda 21 ...)
- Solidarité régionale (création des « emplois d'avenir », création du « pass insertion » et du « pass mutuelle », Plan très haut débit, soutien aux structures sportives, associatives et culturelles, lutte contre les discriminations).

I - ANALYSE GENERALE DU BUDGET

1.1 - Recettes

Grands équilibres financiers : avec emprunts, autofinancement et fonds de roulement (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	1 401,0	1 423,3	1 444,3
Réalisé	1 369,0	1 378,7	1 468,4
Réalisé - BP	-32,0	-44,6	+24,1
Réalisé n – Réalisé n-1	-67,6	+9,7	+89,7

Recettes nettes hors emprunt en M€ :

	2011	2012	2013
BP	1 070,2	1 052,9	1 060,3
Réalisé	1 076,1	1 080,6	1 098,9
Réalisé – BP	+5,9	+27,7	+38,6
Réalisé n – réalisé n-1	+ 15,7	+4,5	+18,3

Le CESER observe que les recettes perçues ont été supérieures aux recettes attendues lors de l'élaboration du BP 2013, soit un écart de + 38,6 M€ ou + 3,6 % (recettes CA 2013 – recettes BP 2013 = 1 098,9 M€ - 1 060,3 M€).

Les ressources réalisées au Compte administratif sont en hausse de + 1,7 % entre 2012 et 2013. Elles passent de 1 080,6 M€ à 1 098,9 M€. Les évolutions constatées sont les suivantes :

- 250 M€ pour la fiscalité directe CVAE soit + 19,5 M€
- 295 M€ pour la fiscalité indirecte, identique à 2012
- 453 M€ de dotations de l'Etat en baisse de 14 M €
- 17 M€ de FCTVA soit – 3 M€
- 35 M€ de Fonds Européens, en hausse de 11,4 M€
- 49 M€ d'autres recettes soit + 5 M€

Bien que légèrement en hausse en 2013, les recettes de la région ne retrouvent pas une véritable dynamique. La fiscalité directe (CVAE) est fixée par l'Etat et est directement liée à la bonne santé économique et industrielle de la région, les dotations de l'Etat (40 % du budget régional) sont gelées ou en baisse.

La fiscalité indirecte reste stable et seule la partie sur la tarification des certificats d'immatriculation reste du pouvoir de taux de la région (possibilité pas utilisée en 2013).

Le FCTVA reste faible car directement lié au faible niveau d'investissements éligibles de l'année précédente.

Le différentiel est inversé s'il on tient compte de l'emprunt. En effet, le CESER relève un différentiel de près de - 4,7 % qui équivaut à un écart de - 56 M€ entre le BP 2013 voté à hauteur de 1 194,4 M€ et le budget réalisé en 2013 : 1 138,4 M€ montants avec emprunt (cf. compte administratif 2013). Ceci s'explique par la moindre sollicitation de l'emprunt par rapport à l'équilibre budgétaire inscrit au BP 2013.

Autofinancement : résultat de la section de fonctionnement (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	250,0	253,4	249,9
Réalisé	278,5	284,1	265,4
Réalisé - BP	+28,5	+30,7	+15,5
Réalisé n – Réalisé n-1	-26,4	+5,6	-18,7

On observe une sous estimation des possibilités d'autofinancement entre le BP et le réalisé 2013 de 15,5 M€ soit 6.2 %. L'autofinancement réalisé 2013 est quant à lui inférieur à celui de 2012 de 18,7 M€ soit - 6,6 %.

La diminution de l'autofinancement entre 2012 et 2013 est due pour partie aux pénalités du remboursement anticipé de l'emprunt du Conseil Régional.

Emprunt : section d'investissement (en M€)

		2011	2012	2013
Budget primitif	Emprunt nouveau	98,0	99,8	134,1
	Rembours. annuel	12,8	13,7	12,8
	Rembours. anticipé	-	-	-
Réalisé	Emprunt nouveau	40,0	0	39,5
	Rembours. annuel	11,2	12,7	12,9
	Rembours. anticipé	-	29,6	51,5
Réalisé n – réalisé n-1	Emprunt nouveau	-58,0	-	+39,5
	Rembours. annuel	-1,6	+1,5	+0,2
	Rembours. anticipé	-	+29,6	+21,9

Le Conseil Régional avait voté au BP 2013 134,1 M€ de possibilité de recours à l'emprunt. **Le Compte administratif montre la poursuite du désendettement avec un flux net de dette négatif de 24,9 M€ (39,5 M€ d'emprunt nouveau - 64,4 M€ de remboursement).**

Profitant de la possibilité de réaménager sa dette, le Conseil Régional a procédé a un remboursement anticipé de sa dette pour 51,5 M€. Ainsi son taux d'emprunt moyen pondéré est passé de 2,38 à 1,79%.

Utilisation du fonds de roulement (résultats des exercices comptables)

En M€	2011	2012	2013
Résultat de l'exercice	+92,1	-14	-64,6
Fonds de roulement au 31/12	120,3	106,3	41,7

Pour équilibrer l'exercice 2013, le Conseil Régional a pris dans ses « réserves » issues des exercices positifs antérieurs 64,6 M€.

Le fonds de roulement disponible pour 2014 est donc de 41,7 M€ (cf. DM1 de 2014). Pour information : l'actif du bilan 2013 montre un total de 4 198,4 M€ dont 266 M€ d'actif circulant.

Le CESER constate, cette année encore, la volonté du Conseil Régional de se désendetter. Pour cela, le Conseil Régional a diminué ses actifs (fonds de roulement) et maîtrisé la progression de ses dépenses de fonctionnement à +1,2 % hors gestion de la dette. Les charges exceptionnelles liées au remboursement anticipé de la dette représentent 7,2 M€, soit une augmentation des dépenses de fonctionnement de +1,1 % (augmentation globale à +2,3 %). La contrepartie de cette légère augmentation est une diminution des ressources d'autofinancement.

1.2 – Dépenses

Dépenses globales avec emprunt (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	1 151,0	1 170,0	1 194,4
Réalisé	1 023,9	1 094,6	1 203,0
Réalisé - BP	-127,1	-75,4	+8,6
Réalisé n – Réalisé n-1	-90,5	+70,7	+108,4

Les dépenses globales de la Région en 2013 représentent 1 203 M€ avec emprunt, elles se décomposent en deux parties : 716,5 M€ de fonctionnement (59,6%) et 486,6 M€ d'investissement (40,4%).

Dépenses d'investissement avec emprunt (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	462,0	467,9	485,6
Réalisé	348,9	393,7	486,6
Réalisé - BP	-113,1	-74,2	+10,0
Réalisé n – Réalisé n-1	-103,7	+44,8	+92,9

Dans les grands équilibres financiers réalisés, les dépenses d'investissement en 2013 représentent 486,6 M€ dont 51,5 M€ de remboursement anticipé d'emprunt exceptionnel et 12,9 M€ de remboursement normal de l'annualité de la dette. Si l'on

retire les montants liés à la gestion de la dette, les investissements réalisés en 2013 sont de 422 M€, ils étaient de 351,5 M€ en 2012.

Dépenses de fonctionnement (en M€)

	2011	2012	2013
Budget primitif	689,0	702,1	708,8
Réalisé	675,1	700,9	716,4
Réalisé - BP	-13,9	-2,0	+7,6
Réalisé n – Réalisé n-1	+13,2	+25,8	+15,5

Les dépenses de fonctionnement, réalisées en 2013, représentent 716,4 M€ dont 7,2 M€ d'indemnités liées au remboursement anticipé de la dette.

A partir du tableau annexé en fin de note, le CESER a fait le choix d'observer quelques lignes comptables :

L'Enseignement, la formation, l'éducation, la citoyenneté et le sport :

- Travaux et équipement des lycées publics :

Le BP 2013 prévoyait 80 M€, le compte administratif montre que 79,56 M€ de crédits de paiement ont été mandatés. Le stock Reste à réaliser (RAR) au 31/12/2013 étaient de 255,77 M€, en augmentation de 17,3 M€ par rapport au stock au 01/01/2013. Cela représente 3 à 4 années de financement si le Conseil Régional ne fait pas appel à d'autres ressources, notamment l'emprunt.

- Travaux d'économie d'énergie :

10 M€ votés au BP 2013, 8 M€ de crédits de paiement mandatés alors que le stock de Reste à réaliser (RAR) passe de 13,2 M€ à 35,1 M€ au 31/12/2013.

- Carte jeune (porte monnaie lecture) :

8,3 M€ au BP, 5,76M € de CP mandatés. La carte jeune a été mise en place en 2012 avec des critères de ressources, ce qui pourrait expliquer qu'il y ait eu moins de bénéficiaires.

- Ecoles Sanitaires et sociales : accentuation bénéfique des CP mandatés sur l'exercice, avec un stock d'AP qui reste conséquent. Cependant, il est à noter que les investissements dans les Ecoles sanitaires et sociales ne sont pas de la compétence du Conseil Régional.

Les Transports :

- Acquisition de matériels roulants :

Malgré 62,68 M€ de CP mandatés dans l'année, le stock d'AP non affecté a progressé avec 111,23 M€ d'AP votées dans l'année. Il est a rappelé que de nombreuses AP votées ont un caractère pluriannuel, ce qui est le cas pour l'acquisition de matériels roulants.

- Plan rail :

Le Plan rail arrive en fin de programmation comme peut l'attester la diminution du stock d'AP affectées non réalisées. Sur l'année, 44,89 M€ de CP ont été mandatés.

- PDMI :

Comme pour le Plan rail, le PDMI sont dans une phase d'achèvement de programmation, et le stock d'AP affectées non réalisées baisse avec 24,69 M€ de CP mandatées. Le Conseil Régional tient ses engagements sur les routes, qui ne sont pas de sa compétence, et avec un cofinanceur, l'Etat, qui n'a pas toujours respecté ses engagements dans les temps.

II – FOCUS SUR LA POLITIQUE TRANSVERSALE : L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

Il a semblé judicieux pour la Commission VI d'observer l'exécution de la politique transversale, la plus importante en volume : l'aménagement et le développement économique des territoires.

En effet, cette politique est :

- La plus importante des 8 politiques transversales choisies par la Région, avec 616 M€ de crédits votés au BP 2013,
- une politique qui intéresse tout particulièrement le CESER, dont l'une des préoccupations constantes est l'importance de rééquilibrer le territoire midi-pyrénéen, notamment en modulant le montant des financements régionaux en fonction des territoires et de la capacité des partenaires à co-investir. La Région semble attentive à cette problématique, comme semblent le montrer plusieurs discours récents du Président de Région. Un focus sur la politique transversale « Aménagement et développement du territoire » permettrait donc de voir de quelle manière cette préoccupation est concrètement mise en œuvre.

	Crédits de paiement BP 2013 (M€)	Crédits de paiement mandatés CA 2013 (M€)	Différentiels en M€ en %
Soutien à l'économie	245,5	227,4	-18,0 -7,3%
Aménagement des territoires	349,1	328,5	-20,5 -5,9%
Ouverture européenne et internationale	21,9	20,6	-1,4 -6,3
Total politique transversale	616,5	576,5	-39,9

Ce focus sur une des huit politiques transversales du Conseil Régional avait pour but seulement de constater l'utilisation des Crédits de paiements inscrits au Budget primitif 2013.

Le CESER constate que 93,5% des Crédits de paiements ont été mandatés, soit 576,5 M€. Le différentiel représente -6,5%. Les objectifs comptables ont été quasiment atteints et les trois budgets fonctionnels présentés sont financés dans les mêmes proportions.

Les Crédits de paiements viennent pour l'essentiel de trois Commissions sectorielles du Conseil Régional : Commission transport (265 M€), la Commission Education (69 M€) et la Commission Emploi-Formation (66 M€).

Au-delà de l'objectif comptable, le CESER note que les éléments fournis par le Conseil Régional ne permettent pas, pour cette année, de vérifier si les objectifs politiques affichés lors du Budget primitif sont tous atteints et dans quelles proportions.

Pour la présentation du CA 2014, le CESER souhaitera avoir une présentation des résultats des politiques annoncées dans les politiques transversales au moment du BP 2014.

III – CONCLUSION GENERALE

Concernant la Section de fonctionnement (AE) : le stock AE affectées restant à réaliser au 31/12/2013 est de 439,1 M€. Le CESER note que le Conseil régional peut honorer ses engagements en 10 mois.

Pour la section d'investissement (AP) : le stock AP affectées restant à réaliser en 2013 a été de 1 559,5 M€ avec seulement 422,2 M€ de CP mandatés. Le nouveau stock d'AP au 31/12/2013 représente un besoin de 1137,3 M€. Le ratio est de 2,69 années en 2013 contre 3,1 en 2012 : le Conseil Régional est en capacité d'assurer ses engagements d'investissement en 2 ans et 8 mois. Les pénalités du remboursement anticipé de l'emprunt du Conseil Régional contribuent pour partie à la diminution de l'autofinancement entre 2012 et 2013.

Le choix du Conseil Régional de procéder à un remboursement anticipé d'une partie de sa dette, et par voie de conséquence diminuer d'autant son autofinancement annuel, amène le CESER à s'interroger sur un autre choix qui aurait consisté à utiliser de façon plus dynamique cette quote-part d'autofinancement en direction de projets d'investissements contribuant à la création ou au soutien d'emploi sur les départements de notre région, ou en direction des publics fragilisés par le contexte social et économique actuel. Le CESER l'avait déjà souligné dans son avis sur le BP 2013.

Aux regards de l'analyse du CA 2013, le CESER demande au Conseil Régional d'avoir une politique plus soutenue lors de l'élaboration du BP 2015. En effet, il sera difficile voire impossible en cours d'année d'ajouter des AP/CP qui ne seraient pas accompagnés de dossiers bien préparés notamment avec les entreprises prestataires ou les co-financeurs.

Le besoin des populations en investissements durables, la relance de l'économie, la lutte contre le chômage et le faible taux pour emprunter sur les marchés aujourd'hui, sont autant d'arguments qu'il ne faut pas ignorer.

L'incertitude sur l'avenir des Régions et sur leurs compétences ne doit pas être une cause d'un retard d'investissements préjudiciables aux populations et à notre économie régionale. La gestion saine des finances du Conseil Régional Midi-Pyrénées doit permettre d'une part, la satisfaction des besoins des populations et d'autre part, le soutien à l'économie régionale par un politique d'investissement à la hauteur des besoins, à travers des Budgets plus dimensionnés.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

A

ADEFPAT	Association pour le Développement Et la Formation du Pays Aveyronnais et Tarnais
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADEPFO	Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation
AE	Autorisation d'Engagement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIO	Accueil, Information, Orientation
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
AP	Autorisations de Programme
ARF	Association des Régions de France
ASSEDIC	ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
AVAMIP	Agence de VAlorisation de la recherche en Midi-Pyrénées

B

BP	Budget Primitif
-----------	-----------------

C

CA	Crédits pour Affectation
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIBC	Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
CLTR	Crédit Long Terme Renouvelable
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
COFACE	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur
CPER 2000-2006	Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
CPER 2007-2013	Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires
CUFR	Centre Universitaire de Formation et de Recherche

D

DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DM	Décision Modificative
DRAF	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
DRDJS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

E

EHPAD	Établissement Hébergement Personnes Agées Dépendantes
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPA	Etablissement Public Administratif

F

FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIER	Fonds d'Intervention Economique Régional
FISO	Fonds d'Investissement Social
FNDMA	Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage
FSE	Fonds Social Européen

G

GRETA	GRoupement d'ETAbissements publics locaux d'enseignement
--------------	--

H

HLM	Habitation à Loyer Modéré
------------	---------------------------

I

ICSI	Institut pour la Culture de la Sécurité Industrielle
IUT	Institut Universitaire de Technologie

L

LGV	Ligne Grande Vitesse
LMD	Licence-Master-Doctorat
LRU	loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

M

MCEF	Maison Commune Emploi Formation
-------------	---------------------------------

O

OGM	Organisme Génétiquement Modifié
------------	---------------------------------

P

PDMI	Plan de Développement et de Modernisation des Itinéraires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PPP	Partenariat Public Privé
PRDF	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRFP	Programme Régional de Formations Professionnelles

R

RFF	Réseau Ferré de France
------------	------------------------

S

SIQO	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer français
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
SRI	Service Régional de l'Inventaire
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

T

TER	Train Express Régional
TFB	Taxe Foncier Bâti
TFNB	Taxe Foncier Non Bâti
TIC	Technologies de l'Information et de Communication
TIPP	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service
TP	Taxe Professionnelle

V

VIE	Volontariat International en Entreprise
------------	---